

scévia

**RAPPORT ANNUEL
TECHNIQUE ET FINANCIER**

**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
DU RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER
FONSALA**

Année 2017



écochaleur
urbaine

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5
1. LES FAITS MARQUANTS DU RÉSEAU DE SAINT-CHAMOND	6
2. LE RAPPORT.....	6
3. FORME CONTRACTUELLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.....	7
3.1. PARTIES PRENANTES	7
3.2. PÉRIMÈTRE TECHNIQUE	8
3.3. TARIFICATION.....	8
4. LE RÉSEAU AUJOURD'HUI	9
4.1. UN OUTIL AU SERVICE DE LA VILLE	9
4.2. LES CLIENTS PRINCIPAUX DU RÉSEAU.....	9
5. LE RÉSEAU OPTIMISEUR D'ÉNERGIE.....	10
6. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU RÉSEAU	11
7. INDICATEURS	12
8. CONCLUSION & PERSPECTIVES	13
COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL	14
1. CADRE CONTRACTUEL.....	15
1.1. LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	15
1.2. L'AVENANT 1.....	15
1.3. L'AVENANT 2.....	15
2. CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	16
3. TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	16
3.1. TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT EFFECTUÉS.....	16
3.1.1. Chaufferie	16
3.1.2. Réseau.....	16
3.1.3. Sous-stations.....	17
3.1.4. Entreprises intervenantes	17
3.2. TRAVAUX DE BRANCHEMENTS ET EXTENSIONS PARTICULIÈRES.....	18
3.3. MISE À JOUR SOUS FORMAT INFORMATIQUE DES PLANS DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS	18
3.4. MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES BIENS	18
3.5. DÉTAILS DES IMMOBILISATIONS	19
3.6. DÉTAILS DE LA PRCI.....	19
3.7. DÉTAILS DES SUBVENTIONS.....	19
4. ORGANISATION DU SERVICE.....	20
4.1. EFFECTIF ET QUALIFICATION DU PERSONNEL	20
4.2. MOYENS MATÉRIELS.....	21
5. BILAN TECHNIQUE : LE RÉSEAU URBAIN.....	22
5.1. LOCALISATION DE LA CHAUFFERIE	22
5.2. MOYENS DE PRODUCTION.....	22
5.3. LE RÉSEAU.....	23
6. LES CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE	23
7. QUALITÉ DU SERVICE	24

7.1. PANNES ET ARRÊTS	24
7.1.1. <i>Chaufferie</i>	24
7.1.2. <i>Sous-stations</i>	25
7.2. BILAN DES ÉNERGIES	26
7.2.1. <i>Les sources d'énergies du réseau</i>	26
7.2.2. <i>Schéma synthétique des flux énergétiques réseau</i>	27
7.2.3. <i>Nombre d'heures de fonctionnement des générateurs bois</i>	28
7.2.4. <i>Bilan Environnemental</i>	28
7.3. BILAN SÉCURITÉ	28
8. SUIVIS DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT	30
8.1. TRAVAUX DU COMPTE « GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT »	30
8.2. SITUATION DU FOND DE RENOUVELLEMENT	31
9. BILAN COMMERCIAL	31
9.1. ÉVOLUTION DES ABONNEMENTS	31
9.2. COMMUNICATION	32
COMPTE-RENDU FINANCIER	33
1. COMPTE DE RÉSULTAT	34
2. DESCRIPTIONS DES PRODUITS	35
2.1. PRODUITS D'EXPLOITATION	35
2.2. CUT OFF	35
2.3. AUTRES PRODUITS	35
2.4. VENTES DE L'EXERCICE PAR POSTES	36
2.5. QUANTITÉS FACTURÉES PAR MOIS	37
2.6. ÉVOLUTION DES TARIFS	38
3. DESCRIPTION DES CHARGES	39
3.1. ÉNERGIES PRIMAIRES	39
3.2. INTÉRESSEMENT BIOMASSE	40
3.3. ELECTRICITÉ FORCE MOTRICE	41
3.4. MAIN D'OEUVRE	41
3.5. EAU ET PRODUITS DE TRAITEMENT	41
3.6. FOURNITURES	42
3.7. SOUS-TRAITANCE	42
3.8. IMPÔTS ET TAXES	42
3.9. REDEVANCE DUE À LA VILLE	43
ANNEXES	44
ANNEXE 1 : INVENTAIRE DES BIENS	45
ANNEXE 2 : MOYENS MATÉRIELS DU DÉLÉGATAIRE (FOURNITURES ET OUTILLAGES, MATÉRIEL SÉCURITÉ)	46
ANNEXE 3 : RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS EN CHAUFFERIE	49
ANNEXE 4: BILAN ENVIRONNEMENTAL	51
ANNEXE 5: ÉVOLUTION DES INDICES	52
ANNEXE 6: BILAN DES APPROVISIONNEMENTS EN BOIS	54
ANNEXE 7 : DÉCOMPOSITION DES COÛTS DE FOURNITURE	55
ANNEXE 8: DÉCOMPOSITION DES COÛTS DE SOUS-TRAITANCE	56
ANNEXE 9: CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES	59

ANNEXE 10 : LIASSE FISCALE 60

scévia

SYNTHÈSE



1. LES FAITS MARQUANTS DU RÉSEAU DE SAINT-CHAMOND

15 Avril 2013 :	Pose de la première pierre.
Mai 2013 :	Démarrage des travaux du réseau de distribution.
Juillet 2013 :	Démarrage des travaux de construction de la chaufferie.
Avril 2014 :	Mise en service de la chaufferie biomasse, livraison des premiers MWh.
30 janvier 2015 :	Inauguration de la chaufferie.
Été 2015 :	Développement du réseau sur la route du Coin
Novembre 2015 :	Raccordement de l'institut Sainte Marie la Grand Grange
1^{er} janvier 2016 :	La Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole est substituée au SIEL en qualité d'Autorité Concédante dans le contrat de délégation de service public de distribution de chaleur du quartier Fonsala.
Mars 2017	Un avenant 2 étendant le périmètre est notifié par Saint Etienne Métropole. Le nouveau périmètre s'étend sur les quartiers suivants : <ul style="list-style-type: none">– La rue d'Aquitaine au Nord-Ouest– Le chemin de la Caille, le Boulevard de Fonsala, la rue du stade, la rue Vincendon, la rue Saint-Exupéry, la voie de chemin de fer et l'avenue de la paix à l'Ouest,– La rue du Pilat, la rue du Général de Gaulle, l'impasse Grange Roux, la rue Jean Vincent, le Square Henri Dunant au Sud– Le Square Henri Dunant, La rue du Pilat, la rue du Général de Gaulle, la route du Coin, La rivière Onzion, le chemin du Voron et le boulevard des Echarneaux à l'est– Le boulevard de la Grande Terre au Nord.

2. LE RAPPORT

Le rapport est présenté conformément aux préconisations des Chambres Régionales de Comptes. Il comprend :

- ▶ un relevé des principaux évènements survenus pendant l'exercice,
- ▶ une partie technique,
- ▶ une partie financière.

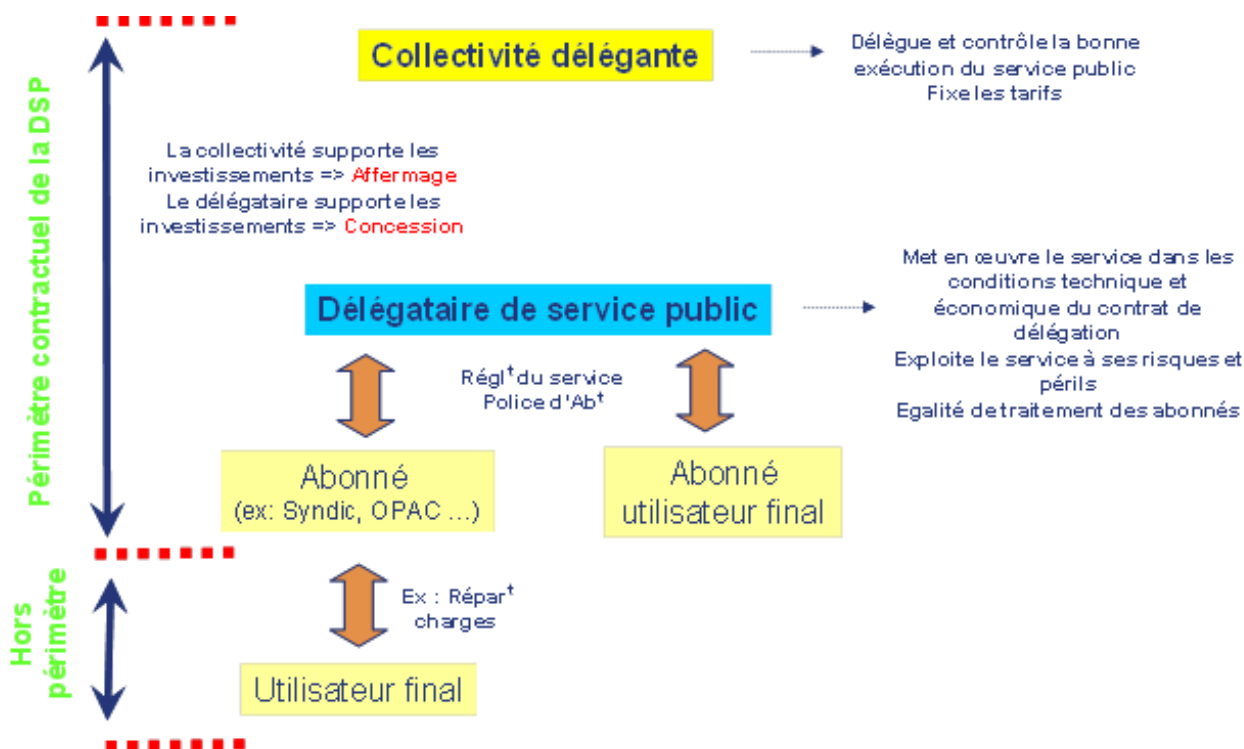
Il concerne l'année civile 2017, troisième année d'exploitation.

3. FORME CONTRACTUELLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

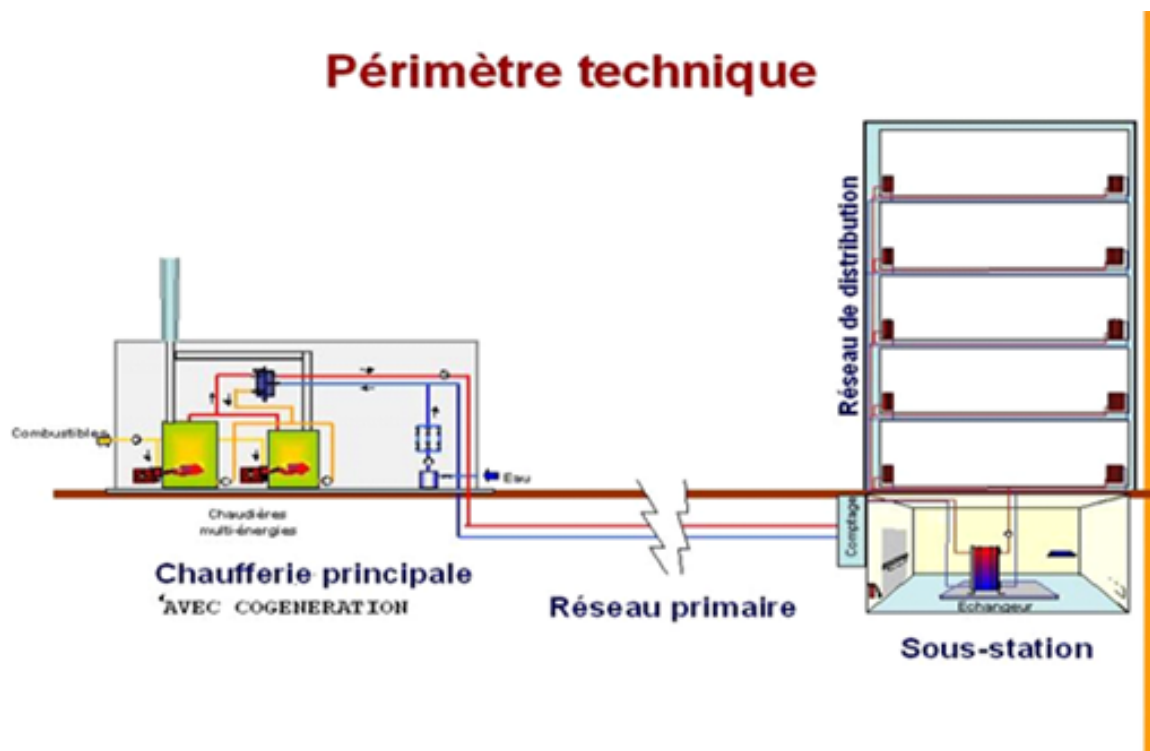
3.1. PARTIES PRENANTES

- ▶ **L'autorité Concédante :**
Saint-Etienne Métropole (Depuis le 1er janvier 2016).
- ▶ **Le Déléataire :**
Saint-Chamond Energie Verte (SCEVIA).
- ▶ **Les Abonnés :**

TYPOLOGIE	PS	% PS
Habitat Public	14 604	69%
Collectivité	2 509	12%
Enseignement Secondaire	1 724	8%
Santé	1 695	8%
Habitat Privé	726	3%
Global	21 258	100%



3.2. PÉRIMÈTRE TECHNIQUE



3.3. TARIFICATION



La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction de la puissance souscrite.

4. LE RÉSEAU AUJOURD'HUI

4.1. UN OUTIL AU SERVICE DE LA VILLE

Chiffres clés

- 32 sous-stations.
- 2 178 équivalents logements (1 707 au 31/12/2016)
- Puissance biomasse 5,2 MW.
- Puissance gaz 11 MW.
- 6 700 ml de réseau depuis l'été 2017 (4 400 ml au 31/12/2016)
- 21 258 kW de puissance souscrite (14 054 kW au 31/12/2016)
- 4 066 tonnes de CO2 évitées

4.2. LES CLIENTS PRINCIPAUX DU RÉSEAU

► Client Habitat Public, Gier Pilat Habitat :

N° Sous-station	Nom du bâtiment	Puissance souscrite
1	Fonsala 1 - A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8	772
2	Fonsala 1 - A1, B2, B3, B5, B6, T5	1 006
3	Fonsala 1 - B1, C1, C2, C4, C5, T1	915
4	Fonsala 1 - C6, T2, T3, T4	858
5	Fonsala 1 - N4, N5, N2	1 018
6	Fonsala 1 - J4, J3, J2	886
7	Fonsala 1 - M1, T6, T7, M2, K1	1 396
8	Fonsala 1 - M3, M4, M5, K2, K3, K4	1 078
9	Fonsala 2 - T9, T10, R2, R1, T12	678
10	Fonsala 2 - T11, R4, R5, R6	747
11	Fonsala 3 - T13, S6, S5, T14, S2, S4, S1	1 113
36	Croix Berthaud Saint Martin	1 584
37	Croix Berthaud Triennal avant CPE	2 553

► Client Ville de Saint-Chamond :

N° Sous-station	Nom du bâtiment	Puissance souscrite
12	Groupe scolaire Massenet - Pasteur	463
13	Mini crèche	14
14	Complexe sportif Bouloche	697
15	Complexe sportif Coubertin	94
16	Groupe scolaire François Villon	103
17	Centre de loisirs Pablo Neruda	446
18	Centre social Fonsala	54
19	Bâtiment Encrier	19
20	Complexe sportif	146
21	Stade Antoine Pauze	126
31	Nouveaux Vestiaires Antoine Pauze	60
32	Club House Antoine Pauze	40
33	Maison des Sports	160
34	<i>Gymnase Ennemond Richard (Raccordée en 2018)</i>	315
37b	Centre Social	87

▶ Client Établissements scolaires :

N° Sous-station	Nom du bâtiment	Puissance souscrite
22	Collège Jean Rostand	244
23	Institut Sainte Marie	921
29	College Ennemond Richard	559
35	Salle Evolution du collège Ennemond Richard (Signée, Raccordée en 2018)	100

▶ Client Etablissements santé :

N° Sous-station	Nom du bâtiment	Puissance souscrite
24	EHPAD Les Charmilles	691
25	EHPAD A Pinay 120 usld	1 004

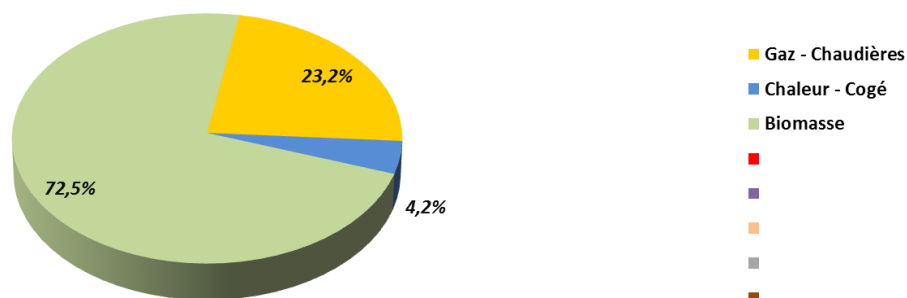
▶ Client Habitat privé:

N° Sous-station	Nom du bâtiment	Puissance souscrite
26	Résid. Les Charmilles Eparvier 78 logts	726

5. LE RÉSEAU OPTIMISEUR D'ÉNERGIE

La Biomasse compose majoritairement le bouquet énergétique. Nous notons un taux de couverture biomasse en cohésion avec le programme malgré quelques sujets techniques à résoudre (sous-station d'interface à réaliser, approvisionnement biomasse à améliorer).

Mixité annuelle





6. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU RÉSEAU

Exercice comptable du 01/01/2017 au 31/12/2017			
Chiffres clés	2017	2016	2015
Produit des activités ordinaires	1 814 938	1 398 903	1 320 129
Vente de chaleur	721 662	604 074	596 795
Abonnements	917 757	773 227	724 226
Achat d'énergie	780 464	630 487	-751 564
PRCI	337 206	330 378	-328 935
Résultat brut avant impôts	161 231	-84 912	-143 695

7. INDICATEURS

INDICATEURS SCEVIA 2017					2016
Taux d'interruption pondéré du service	(Nb d'heure d'arrêt pendant la période de fonctionnement) x Puissance souscrite concernée	170 338,00	%	0,09%	0,05%
	Période de fonctionnement (en h) x Puissance souscrite totale avec i [1,n], i représente la i ème sous-station, et n le nombre total de sous stations sur le réseau de chaleur	183 669 120,00			
Durée d'utilisation équivalente à pleine puissance	Quantité d'énergie thermique livrée (Chauffage + ECS)	21 784,26	h	1 918,13	2 799,05
	Puissance maximale appelée	11 357,00			
Puissance souscrite au km	Puissance souscrite totale (MW)	21,26	MW/km	3,17	3,19
	Longueur totale du réseau de distribution (km)	6,70			
Consommation au km	Consommations	21,78	GWh/km	3,25	4,31
	Longueur totale du réseau de distribution	6,70			
Développement	Puissance souscrite en fin d'exercice moins Puissance souscrite en début d'exercice	7,20	%	51,3%	0,0%
	Puissance souscrite en début d'exercice.	14,05			
Bouquet énergétique	Répartition des quantités d'énergies à la production	Gaz	%	23,20%	20,10%
		Chaleur cogénérée	%	4,20%	0,00%
		Biomasse	%	72,60%	79,90%
Coût des sinistres	Coût des sinistres TTC (définition comptable ou sinistres déclarés aux assurances)	10 100,00	%	1,10%	0,00%
	Part fixe des recettes tarifaires	917 756,77			
Renouvellement des installations	Montant des travaux de GER HT	93 073,77	%	199,4%	126,1%
	R23	46 667,27			
Prix moyen du MWh	Recettes R1 R2	1 639 419,05	€HT/MWh	75,26	72,62
	Quantité d'énergie thermique livrée	21 784,26			
Poids de la part proportionnelle aux consommations	Montant du R1 HT	721 662,28	%	44,0%	43,9%
	Recettes R1 R2 HT	1 639 419,05			
Consommation d'eau sur le réseau	Quantité d'eau consommée sur le réseau	140 820,00	l/MWh	6,46	4,06
Contenu en CO2 du réseau en 2017		0,064	kg/kWh		0,05

8. CONCLUSION & PERSPECTIVES

Et
demain ?

Cette année, la Délégation de Service Public du réseau de chaleur de Saint-Chamond présente son premier résultat positif.

Le plan de développement initialement prévu est en grande partie réalisé.

Par ailleurs, l'année 2017 a vu la concrétisation de l'avenant n°2 avec l'intégration dans le périmètre de l'ensemble immobilier Croix-Berthaud.

Nous nous sommes fixés plusieurs objectifs pour l'année 2018 :

* Du point de vue Technique : Réaliser la mise en service de la sous-station d'interface avec l'Hôpital du Gier dès la signature de la convention de mise à disposition.

* Du point de vue commercial :

- Commercialiser les 3 polices d'abonnement manquantes ;
- Etudier l'opportunité de développer le réseau dans le cadre du schéma directeur de Saint-Etienne Métropole et ainsi d'apporter de l'énergie renouvelable au cœur de la ville de Saint-Chamond au tarif le plus compétitif.

* Du point de vue relation client : Mettre à disposition de l'Autorité Délégante et des abonnés l'Espace Client afin de transmettre l'ensemble des informations que sont en droit d'attendre nos clients et nos usagers.

scévia

COMPTE-RENDU
TECHNIQUE
ET COMMERCIAL



1. CADRE CONTRACTUEL

Par délibération en date du 20 janvier 2012, transmise en préfecture en date du 24 janvier 2012 suivant les modalités prévues à l'article L1411.5 du C.G.C.T., le comité s'est prononcé sur le choix du Déléataire et a autorisé le Président du SIEL à contracter avec la société Dalkia France, mandataire du groupement désigné.

1.1. LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Il a pour objet de confier au Déléataire :

- ▶ la conception, la réalisation et le financement d'un réseau de transport et de distribution de chaleur, incluant les postes de livraison, d'une chaufferie biomasse et d'une chaufferie d'appoint et secours,
- ▶ l'exploitation, l'entretien, le gros entretien et renouvellement, et la modernisation des installations réalisées par le Déléataire,
- ▶ la recherche d'usagers,
- ▶ la distribution et la fourniture de chaleur (chauffage et eau chaude) aux usagers,
- ▶ la gestion des relations contractuelles avec les usagers,
- ▶ la perception de redevances auprès des usagers.

1.2. L'AVENANT 1

Il a pour objet :

- ▶ d'une part, d'entériner la substitution par la société SCEVIA, en qualité de Déléataire, en lieu et place du groupement constitué par la société Dalkia France et SVD 56 depuis sa création, conformément à l'article 6 du contrat,
- ▶ d'autre part, de tenir compte du niveau de subvention accessible et de permettre de lever la condition suspensive de prise d'effet des missions relatives à la phase travaux par l'extension du périmètre, et par voie de conséquence, la définition de nouveaux tarifs dans les conditions spécifiées aux articles 4.12.6 et au point b) de l'annexe 7 du contrat.

1.3. L'AVENANT 2

Notifié le 21/03/2017, il a pour objet de

- ▶ acter l'extension du périmètre du réseau et d'en déterminer les conditions,
- ▶ acter l'autorisation pour le délégataire d'importer de la chaleur issue d'une cogénération et ce pendant une période de 11 ans.
- ▶ modifier les conditions fixées à l'article 04 de l'avenant 1 « Tarif de base » ainsi qu'à l'article 54 du contrat de base « Indexation des tarifs » consécutivement à la suppression des tarifs réglementés, à la fin de l'exonération de la TICGN, à la nouvelle mixité de facturation R1, ainsi qu'à la nouvelle redevance R2 compte tenu des extensions de réseau à réaliser,
- ▶ mettre en œuvre une convention tripartite d'utilisation d'installations d'un abonné conformément aux dispositions de l'article 34 du contrat initial et aux principes ci-après définis.

- ▶ procéder aux ajustements du contrat de délégation de service public apparus nécessaires depuis son entrée en vigueur

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le dossier de déclaration a été déposé auprès de la DREAL.

Le Préfet de la Loire, dans son courrier du 22/02/2013, donne récépissé du dossier.

3. TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

3.1. TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT EFFECTUÉS

3.1.1. Chaufferie

Les travaux en chaufferie sont complètement achevés. La mise en service des installations a débuté, conformément au planning prévisionnel, le 1er avril 2014.

Les essais de performance et contrôle des émissions ont été réalisés en janvier 2015, après déverminage des équipements, et lorsqu'il a fait suffisamment froid afin de faire fonctionner ces derniers à pleine charge.

Au cours de l'été 2017, et dans le cadre du plan climat territorial, 3 ruches ont été installées dans le parc de la chaufferie Biomasse.

3.1.2. Réseau

Le réseau de la branche « Fonsala » est en service depuis le 1er avril 2014.

Les travaux de la tranche 2 dite « branche Charmilles » ont été suspendus à la demande du SIEL (courriel du 12/02/2014), faisant suite à la réunion de coordination du 11/02/2014 avec le SIEL et les services de la Ville de Saint-Chamond.

La première partie de la tranche « Charmilles » a été réalisée au cours des mois de juillet et août 2015. Le réseau est désormais tiré jusqu'au croisement des rues des Charmilles et Laurent Charles.

Au cours des mois de juillet et août 2017, le réseau de chaleur a été prolongé jusqu'aux sous-stations 36 et 37. Il mesure désormais 6 km 700, ce qui représente une augmentation de **52%**.

3.1.3. Sous-stations

Les sous-stations (n° 1 à 11) de Gier Pilat Habitat sont entrées en fonctionnement le 1er avril 2014.

La sous-station (n° 22) du Collège Jean Rostand est entrée en fonctionnement le 5 avril 2014.

Les sous-stations des bâtiments communaux sont réalisées. Certaines sont entrées en fonctionnement depuis le 1er avril 2014, d'autres ont été mises en fonctionnement seulement à la mise en route du chauffage, soit le 10/11/2014. Il était nécessaire d'évacuer les équipements présents en chaufferie pour installer la sous-station.

De nouvelles sous-stations ont été connectées en cours de chantier. Il s'agit des sous-stations suivantes :

- ▶ Sous-station n°31 : Nouveaux vestiaires Foot du stade Antoine Pauze.
- ▶ Sous-station n°32 : Club House.
- ▶ Sous-station n°33 : Maison des sports.
- ▶ La sous-station n° 20 a quant à elle été redimensionnée afin d'alimenter en secondaire les vestiaires femmes de + 40 kW.
- ▶ La sous-station n° 23 est raccordée depuis le 5 novembre 2015.

3.1.4. Entreprises intervenantes

14 entreprises sont intervenues sur le chantier, sous la maîtrise d'œuvre de la société Socerim :

N° du Lot	Dénomination	Entreprises
1	Terrassements, VRD, Clôtures, Espaces verts	MTP
2	Gros Œuvre, Maçonnerie, Façades, Aménagements intérieurs	Lantermoz
3	Charpente, couverture, bardage, étanchéité	Massardier, SMAC
4	Serrurerie, métallerie, menuiserie	SN Laquit
5	Plomberie, Sanitaire, CVC	Magne
6	Courants forts	EIC
7	Hydraulique chaufferie	Magne, Sorecal
8	Process Bois	Weiss
9	Electricité	Chausson Tec
10	Sous-station	Effical, Chausson Tec
11	Réseau de chaleur	Wannitube
12	Contrôle	Apave

D'autres entreprises sont intervenues, telles que :

- ▶ la société Mediaco Bertomeu pour les opérations de levage et de manutention,
- ▶ la société Lacaze pour la fourniture du ballon d'hydro-accumulation,

- ▶ la société Imotube pour le raccordement des sous-stations,
- ▶ la société Beirens pour la fourniture et la pose des cheminées,
- ▶ la société Moulin TP pour la réalisation des fouilles du réseau (Sous-traitant de Wannitube).

3.2. TRAVAUX DE BRANCHEMENTS ET EXTENSIONS PARTICULIÈRES

Les sous-stations suivantes ont été raccordées au cours de l'année civile 2017 :

- ▶ Sous-station n° 24 Ehpad Charmilles (+691 kW) : 1^{er} avril 2017.
- ▶ Sous-station n° 25 Ehpad Antoine Pinay (+1 004 kW) : 1^{er} avril 2017.
- ▶ Sous-station n° 26 Copropriété « les Charmilles 1 » (+726 kW) : 1^{er} novembre 2017.
- ▶ Sous-station n° 29 Collège Ennemond Richard (+559 kW) : 1^{er} novembre 2017.
- ▶ Sous-station n° 36 GPH Croix-Berthaud Saint-Martin (+1 584 kW) : 1^{er} octobre 2017.
- ▶ Sous-station n° 37 GPH Croix-Berthaud Triennal (+2 553 kW) et centre social (+87 kW) : 1^{er} octobre 2017.

Les sous-stations suivantes seront raccordées en 2018 au cours de vacances scolaires :

- ▶ Sous-station n° 34 Gymnase Ennemond Richard (+315 kW).
- ▶ Sous-station n° 35 Salle Evolution du collège E. Richard (+100 kW).

3.3. MISE À JOUR SOUS FORMAT INFORMATIQUE DES PLANS DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

L'ensemble de ces documents a été remis lors de la transmission des Documents d'Ouvrages Exécutés. Un exemplaire est toujours disponible en chaufferie.

3.4. MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES BIENS

L'inventaire des biens est joint en **Annexe 1** à joindre ultérieurement.

3.5. DÉTAILS DES IMMOBILISATIONS

BIENS DE RETOUR			
DETAIL DES IMMOS AU 31/12/2017			
POSTE	IMMOS	IMMOS EN COURS	
		MONTANT EN €	
DSP ST CHAMOND ETUDES ET M.O.	345 614,94		345 614,94
DSP ST CHAMOND CT	37 853,97		37 853,97
DSP ST CHAMOND ELEC GTC	148 172,86		148 172,86
DSP ST CHAMOND CHAUDIERE BIOMASSE	1 315 079,70		1 315 079,70
DSP ST CHAMOND RESEAU CHALEUR	1 748 612,03		1 748 612,03
DSP ST CHAMOND SST HYDRAULIQUE	283 600,47		283 600,47
DSP ST CHAMOND LOT VRD BAT CHAUFFERIE	472 472,55		472 472,55
DAF 607 DSP ST CHAMOND MO DTGP	-		-
DAF 607 - DSP ST CHAMOND POMPE ETE	-		-
DAF 607 DSP ST CHAMOND SST TR1	375 402,37		375 402,37
DAF 607 DSP ST CHAMOND ELEC CH	98 649,10		98 649,10
DAF 607 DSP ST CHAMOND ELEC BAT	155 760,00		155 760,00
DAF 607 DSP SAINT CHAMOND CHEM	119 900,00		119 900,00
DAF 607 DSP ST CHAMOND HYDRAULIQUE CHAUFFERIE	325 220,61		325 220,61
DAF 607 DSP ST CHAMOND LOT BAT	946 292,60		946 292,60
DAF 607 DSP ST CHAMOND RACCORD ERDF GRDF EAU FTO	25 058,00		25 058,00
DAF 607 DSP ST CHAMOND RESEAU CHALEUR TR2	859 546,11		859 546,11
DAF 607 - POMPE ETE	35 786,49		35 786,49
DAF 2016-009 CROIX BERTHAUD RACCORDEMENT AU RESEAU SCEVIA	764 656,60		764 656,60
DAF 2016-009 CROIX BERTHAUD RACCORDEMENT AU RESEAU SCEVIA		111 315,45	111 315,45
DAF 607 ST CHAMOND - EXTENSION DU RESEAU Tranche2 Phase 2		883 014,54	883 014,54
DMBSE -DAF 607 RESEAU CHALEURTR2		90 103,20	90 103,20
TOTAL	8 057 678,40	1 084 433,19	9 142 111,59

3.6. DÉTAILS DE LA PRCI

Code D	Libellé	Valeur d'acquisition	Date début	Date fin	Durée totale	Taux	PRCI début	Dotation	Reprise	PRCI fin	
D002RSP	SCEVIA SUB	6 361 849,26	01/05/2014	30/06/2036	266,00	22,17	-765 335,27	287 000,72		-1 052 335,99	
D002RSP	SCEVIA SUB	895 386,07	01/01/2015	30/06/2036	258,00	21,50	-83 291,73	41 645,86		-124 937,59	
D002RSP	SCEVIA SUB	35 786,48	01/11/2015	30/06/2036	248,00	20,67	-2 020,18	1 731,60		-3 751,78	
D002RSP	SCEVIA SUB	764 656,60	01/11/2017	30/06/2036	224,00	18,67	0,00	6 827,29		-6 827,29	
Total								- 850 647,17	337 205,48		- 1 187 852,65

3.7. DÉTAILS DES SUBVENTIONS

Subventions à recevoir				
Libellé	441400 Début	Entrée (+)	Sortie (-)	441400 Fin
ADEME	315 000,00			315 000,00
REGION RHONE-ALPES	1 530 634,95			1 530 634,95
TOTAL	1 845 634,95	0,00	0,00	1 845 634,95

4. ORGANISATION DU SERVICE

4.1. EFFECTIF ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

La société SCEVIA est placée sous la responsabilité du Directeur du Centre Loire Auvergne :

Monsieur Jean Pierre DURAND

Relation avec l'Autorité Délégante :

Monsieur Frédéric LAFOND

Contrôleur de Gestion :

Monsieur Jimmy DEMAGNY

Gestionnaire de Facturation :

Madame Florence DUBOURG

Responsable Technique :

Monsieur Benoît FLOQUET

Responsable d'Exploitation :

Monsieur Christian BERGES

Attaché Technique d'Exploitation :

Monsieur Alain FOURNEAU

Personnel administratif :

Madame Florence ROUSSON

Personnel de site SCEVIA :

M. Xavier BERNARDON (Responsable de Site)

M. Fabien DICERBO (Technicien d'Exploitation)

M. Romain D'AVERSA (Technicien de Maintenance)

Astreinte :

Le site est en télésurveillance et classé site prioritaire pour notre centrale d'appel.

Une équipe de 5 techniciens assurent l'astreinte sur Saint-Chamond, comprenant le site de SCEVIA.

Les trois techniciens sur site SCEVIA font partie du service d'astreinte.

Sous-traitants :

Espace vert :	TARVEL
Extincteurs :	EUROFEU
Centrale détection gaz :	OLDHAM
Centrale détection incendie :	SSI SERVICE
Ramonage chaudières et cheminées :	HERISSON DU VELAY
Comptage thermique chaufferie sous station :	DIEHL
Traitement eau :	VEOLIA WATER STI
Evacuation cendres humides :	SEDE
Evacuation cendres sèches :	SARPI
Contrôles réglementaires :	APAVE
Entretien toitures :	SMAC

4.2. MOYENS MATÉRIELS

Ils sont décrits en **Annexe 2**.

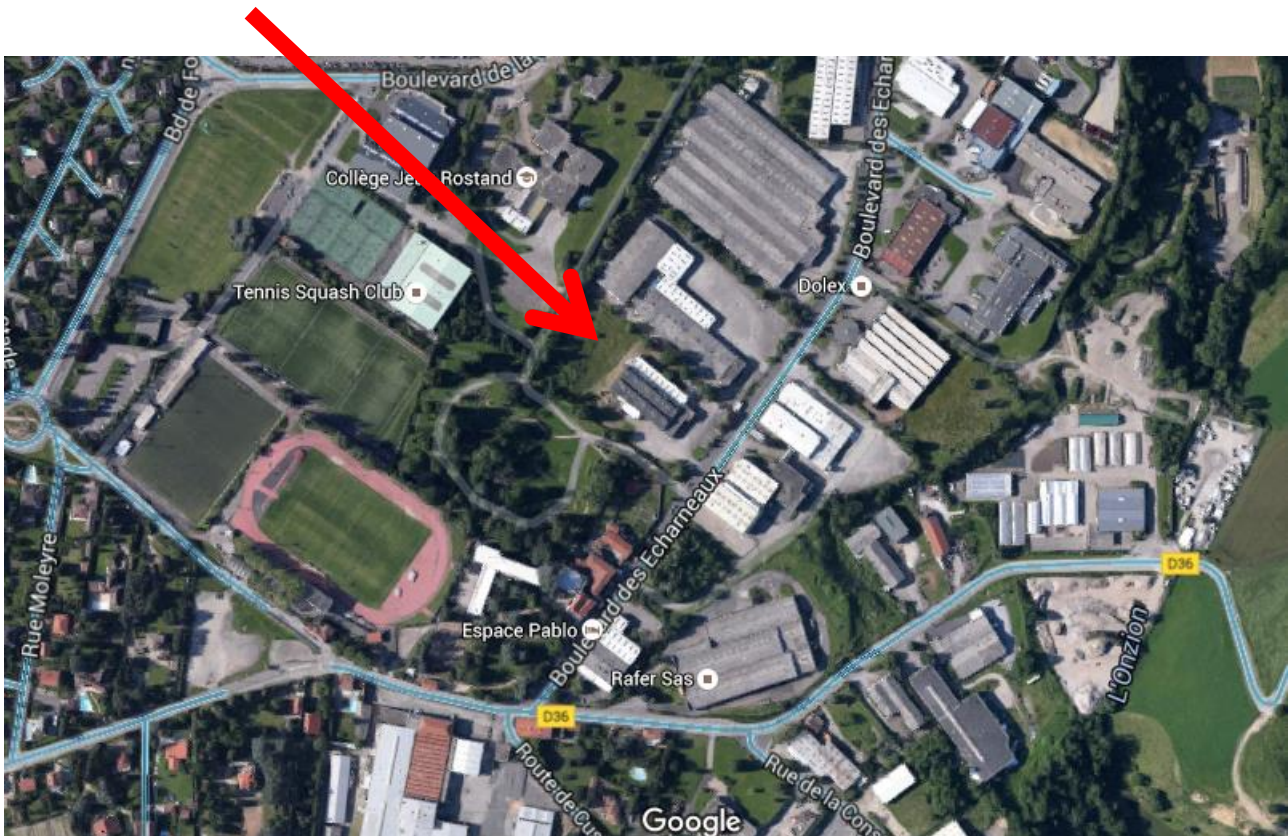
5. BILAN TECHNIQUE : LE RÉSEAU URBAIN

5.1. LOCALISATION DE LA CHAUFFERIE

11 Boulevard des Echarneaux

42400 Saint-Chamond

Coordonnées GPS : 45.470652, 4.533576



5.2. MOYENS DE PRODUCTION

Production Biomasse	Production Gaz	Autres production
Chaudière 1 : 2,2 MW	Chaudière 1 : 5 MW	Ballon de stockage 40 m3
Chaudière 2 : 2,2 MW	Chaudière 2 : 5 MW	
Chaudière 3 : 0,75 MW		

A noter que depuis le 1^{er} novembre 2017, la DSP importe de la chaleur issue de la centrale de cogénération située à Croix-Berthaud.

5.3. LE RÉSEAU

- ▶ Longueur de réseau : 6 700 mètres (4 400 mètres au 31/12/2016), soit un développement de 52%.
- ▶ Nombre de sous-stations : 32 (26 sous-stations au 31/12/2016) soit une augmentation de 23%.



6. LES CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE

La saison civile 2017 a été plus rigoureuse que l'année précédente, elle représente une rigueur climatique de 2 573 dj à comparer au 2 399 de 2016, soit une augmentation de 7,3%.

Ventes	Unités	janvier-17	février-17	mars-17	avril-17	mai-17	juin-17	juillet-17	août-17	septembre-17	octobre-17	novembre-17	décembre-17	Total
DJ		485	315	280	228	214	7	0	0	34	151	331	528	2573

Pour la partie Gier Pilat Habitat, qui représente désormais 74 % (contre 78 % en 2016) des MWh vendus sur le réseau de chaleur, le chauffage a fonctionné :

- ▶ du 1^{er} janvier 2017 au 29 mai 2017,
- ▶ du 18 septembre 2017 au 31 décembre 2017.

Pour mémoire, les années précédentes nous avons :

ANNEE	Jours de chauffe	DJ
Année 2017	254 jours	2 573
Année 2016	238 jours	2 399
Année 2015	254 jours	2 359

7. QUALITÉ DU SERVICE

7.1. PANNES ET ARRÊTS

7.1.1. Chaufferie

Au niveau de la chaufferie, nous avons vécu, le 20/01/2017, une grave panne au niveau des départs chaufferie. Les manchons ont éclaté, empêchant toute production de chaleur. La mobilisation de l'ensemble de notre équipe technique nous a permis de les réparer dans la journée.

L'information donnée toutes les deux heures à l'ensemble des parties prenantes nous a permis de gérer la situation de crise avec le maximum de sérénité.

SCEVIA a reçu à cette occasion les félicitations de l'Autorité Délégante mais aussi de nombreux abonnés.

Date	Heure	Technicien	Matériel	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Suite à donner	Durée d'intervention	Tps d'arrêt	Tps d'interruption du service
20/01/2017	6h30	OR	Pompes réseau	Eclatement manchon dilatation pompes N°1	Hydraulique	Oui	Usure manchon	Remplacement manchons pompe N°1/2 et 4 + 1 vanne aspiration	Remplacement vannes d'isolement	12h	10h	10h

Au cours de l'été, nous avons profité de l'arrêt technique afin de procéder au remplacement de l'ensemble des vannes qui ont montré des signes de faiblesse lors de l'accident du 20 janvier 2017.

FOCUS SUR REPARATION CRITIQUE

SCEVIA

RUPTURE MANCHONS ET VANNES 20 JANVIER 2017 :

- ✓ Appel de coupure chaufferie 7H
- ✓ Intervention astreinte:
Rupture de manchon
(vidange chaufferie et réseaux)
Température EXT -11°.
6 manchons sont à remplacer + 1 vanne.
Mobilisation des équipes de ST CHAMOND
- ✓ Information faite à l'Autorité Déléguée & Abonnés dès connaissance puis un point d'avancement est réalisé toutes les 2 heures.
Transmission aux parties penantes par courriel
- ✓ Remise en eau chaufferie et réseaux vers 14h
- ✓ Retour situation normal sur ensemble du réseau 19H



Sur ce sinistre, une procédure a été engagée par notre service risk management.

7.1.2. Sous-stations

En 2017, nous avons recensé 3 demandes d'intervention par appel, hors alarme automatique.

Date	Heure	Technicien	Sous Station	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Suite à donner	Durée d'intervention	Tps d'interruption du service
08/02/17	14h	FDC	J4	Plus de livraison d'énergie	Manuelle	O	Servo-moteur V2V bloqué fermé (depuis minuit)	Manoeuvre du servo-moteur + remise en automatique	Aucune	0h30	14h
27/06/17	14h	XB	B3	Surchauffe secondaire	Mécanique	O	Servo-moteur ne ferme pas assez sur la vanne	Remplacement servo-moteur V2V	Aucune	1h	0
15/12/17	14h	fdc	Pablo neruda	Plus de livraison d'énergie	Manuelle	O	Servo-moteur V2V bloqué fermé (depuis 13/12 23h)	Manoeuvre du servo-moteur + remise en automatique	Aucune	1h	39h
28/02/18	12h	xb	M1	Plus de livraison d'énergie	Manuelle	O	membrane V2V primaire gelée.	dégel V2V avec chalumeau ok	aucune	1h	10h

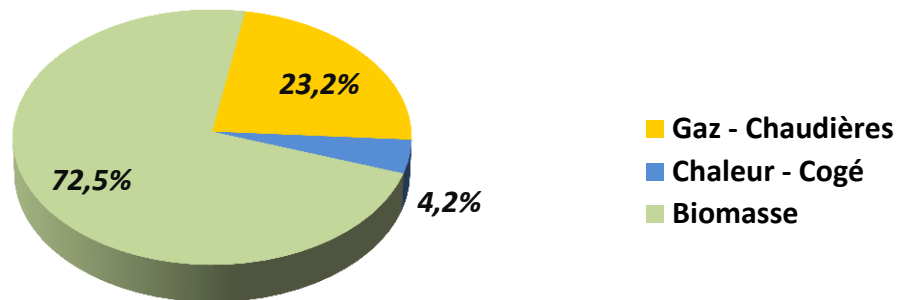
Au niveau de la chaufferie, nous avons totalisé 79 interventions suite à des reports d'alarme.

Le détail des interventions est donné en **Annexe 3**

7.2. BILAN DES ÉNERGIES

7.2.1. Les sources d'énergies du réseau

Mixité annuelle



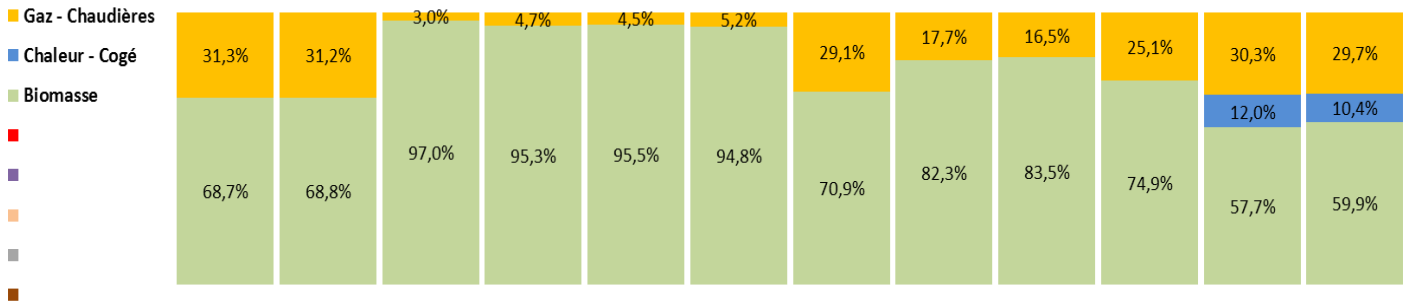
Le taux d'énergie renouvelable est supérieur à la nouvelle référence de l'avenant 2 (70%).

Toutefois, la mixité est impactée par le retard pris sur la réalisation de la sous-station d'interface au niveau de l'Ehpad.

Ceci nécessite de fonctionner avec le combustible gaz pour tout l'ensemble immobilier de la Croix-Berthaud.

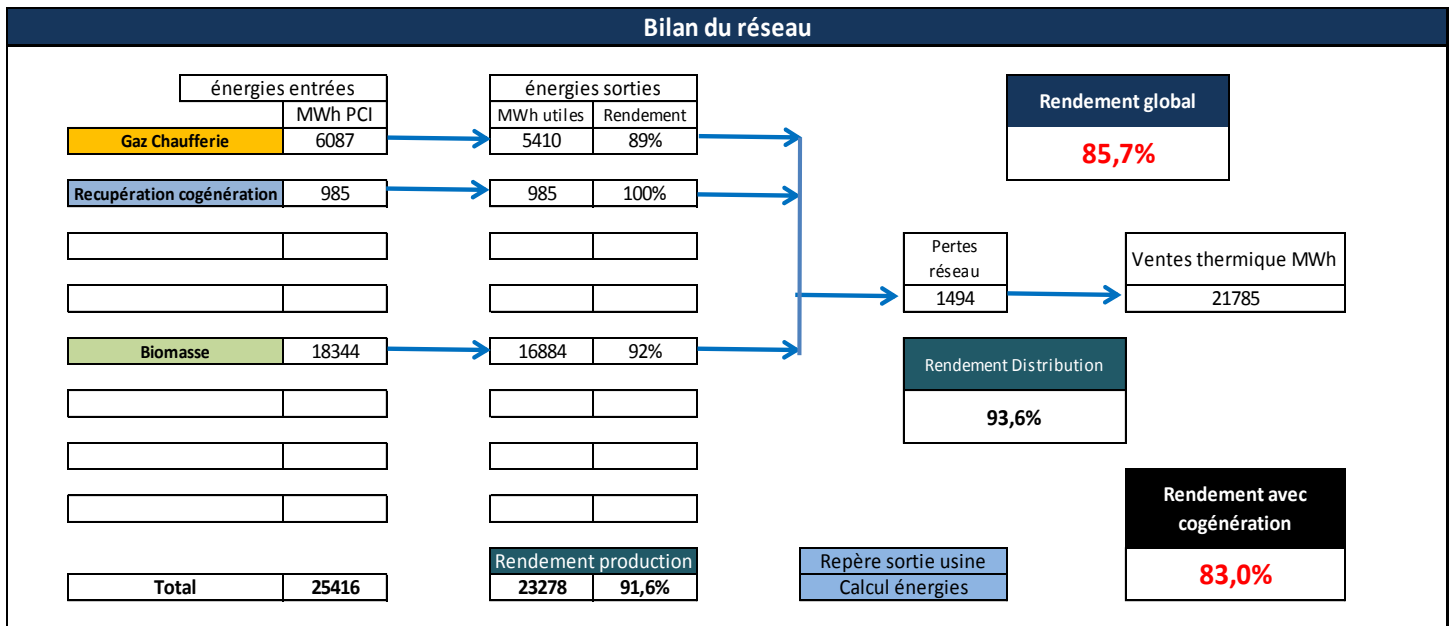
Date des relevés		31/12/2016	24/01/2017	21/02/2017	24/03/2017	21/04/2017	24/05/2017	26/06/2017	25/07/2017	23/08/2017	22/09/2017	25/10/2017	24/11/2017	31/12/2017	
Energies en entrée															
Combustibles	Unités	janvier-17	février-17	mars-17	avril-17	mai-17	juin-17	juillet-17	août-17	septembre-17	octobre-17	novembre-17	décembre-17	Total	
Dont Gaz Chaufferie	MWh PCS	1326	1022	80	86	84	26	108	62	104	506	1330	2030	6764	
Recupération cogénération	MWh utiles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	416	568	985	
Biomasse	MWh PCI	2552	2248	2241	1497	1544	442	174	222	465	1256	2172	3531	18344	
	tonnes	958	886	879	581	591	157	61	73	135	387	711	1248	6667	
	PCI	2,66	2,54	2,55	2,58	2,61	2,81	2,84	3,05	3,45	3,25	3,05	2,83	2,76	
Total - Energies entrantes	MWh PCI	3746	3167	2313	1575	1620	465	272	277	559	1711	4747	7378	27830	

Energies sortie générateurs															
Energies	μ	Unités	janvier-17	février-17	mars-17	avril-17	mai-17	juin-17	juillet-17	août-17	septembre-17	octobre-17	novembre-17	décembre-17	Total
Gaz - Chaudières	88,9%	MWh	1086	837	65	71	69	21	89	50	85	371	1051	1614	5410
Chaleur - Cogé	100,0%	MWh	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	416	568	985
Biomasse	92,0%	MWh	2384	1849	2110	1443	1466	382	216	235	431	1105	2004	3260	16884
Total des énergies		MWh	3470	2685	2176	1513	1535	403	305	285	516	1475	3472	5442	23278
Compteur Sortie Chaufferie		MWh	3593	2773	2302	1610	1607	490	347	289	570	1179	3321	5262	23344



Ventes - Distribution														
Ventes	Unités	janvier-17	février-17	mars-17	avril-17	mai-17	juin-17	juillet-17	août-17	septembre-17	octobre-17	novembre-17	décembre-17	Total
Ventes Thermiques	MWh Th	3373	2534	1988	1493	1547	281	191	177	294	1223	3286	5397	21785
DJ		485	315	280	228	214	7	0	0	34	151	331	528	2573
Ratio Chauffage / DJ	MWh/DJ	7,0	8,0	7,1	6,6						8,1	9,9	10,2	8,3
Pertes thermiques	MWh	98	151	188	20	-12	122	113	108	222	252	186	45	1494

7.2.2. Schéma synthétique des flux énergétiques réseau



ANNEE	Energies Entrées	μ Production	Energies Sorties	Pertes Réseaux	μ Distribution	Ventes Thermiques	μ Global
2017	25 416,00	91,6%	23 278,00	1 494,00	93,6%	21 785	85,7%
2016	23 600,00	88,1%	20 787,00	1 821,00	91,2%	18 967	80,4%

Cette année, la production de MWh utiles issus de la biomasse représente 16 884 MWh utile (soit une augmentation de 254 MWh utiles par rapport à celle de l'année 2016).

La mixité ainsi atteinte est de 72,6 %.

7.2.3. Nombre d'heures de fonctionnement des générateurs bois

Chaudière	Puissance	Index compteur Horaire 23/12/2017	Index compteur Horaire 23/12/2016	N Heures fonctionnement 2017
Chaudière 1	2,2 MW	18 861	12 789	6 072
Chaudière 2	2,2 MW	15 203	10 686	4 517
Chaudière 3	0,75 MW	16 397	11 756	4 641

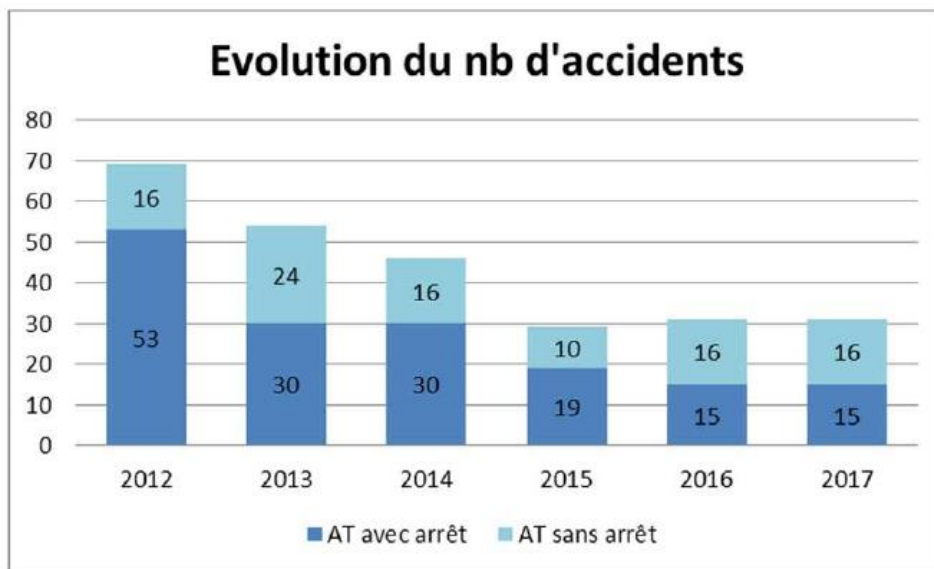
Chaudière	Puissance	Heures Fonctionnements 2017	Heures Fonctionnements 2016	Heures Fonctionnements 2015
Chaudière 1	2,2 MW	6 072	6 170	6 257
Chaudière 2	2,2 MW	4 517	5 841	6 336
Chaudière 3	0,75 MW	4 641	3 597	1 943

7.2.4. Bilan Environnemental

Le bilan environnemental est joint en [Annexe 4](#).

7.3. BILAN SÉCURITÉ

La sécurité au travail est un enjeu majeur pour Dalkia qui se traduit par des objectifs ambitieux de réduction des accidents du travail et une implication forte de toute la chaîne de management.



Il est à noter qu'aucun accident du travail n'a été à déplorer au cours de l'année 2017. Toutefois, trois situations de danger ont été identifiées au travers de l'application « Echap&Belle » dans le cadre de l'exécution du contrat.

N°	Date	Nature du risque	Gravité potentielle	Description	Mesure conservatoire	Code DI	Localisation	Ouverte par	Réfèrent	Date de clôture	Action corrective retenue
EB-09654	25/10/2017	Plain pied/Circulation	Moyenne	trou dans le sol et mauvais éclairage		D42925X-05 - CITES L'HORME 42152	sous-station citée de l'horme	DI CERBO Fabien	BERGES Christian		
EB-01665	30/03/2016	Plain pied/Circulation	Moyenne	trou dans le sol	Pas de barrière	D42925X-22 - Fonsala 1- A5	chaufferie	BERNARDON Xavier	BERGES Christian		
N°	Date	Nature du risque	Gravité potentielle	Description	Mesure conservatoire	Code DI	Localisation	Ouverte par	Réfèrent	Date de clôture	Action corrective retenue
EB-00943	28/01/2016	Chute de hauteur	Faible	Accès difficile	devis au client signalisation	D002RSP-01 - Chaufferie	Ballon ECS	LECHEVALIER Jean Louis	BERGES Christian		

Dalkia gère l'ensemble des installations qui lui sont confiées en veillant à la Santé Sécurité des personnes et des biens. Notre boîte à outils comprend les actions suivantes :

- ▶ Les causeries et les supports de communication,
- ▶ La gestion des Equipements de Protection Individuelle,
- ▶ Les Visites Sécurité de la Hiérarchie,
- ▶ Une application mobile dédiée à la Sécurité, « Echap&Belle », qui permet de déclarer en temps réel toute situation dangereuse ou presqu'accident.



La société Dalkia est certifiée « Sécurité » selon les référentiels OHSAS 18001 et ILO-OSH2001.



8. SUIVIS DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUELEMENT

8.1. TRAVAUX DU COMPTE « GROS ENTRETIEN ET RENOUELEMENT »

Tableau sans formule de révision contractuelle :

NATURE	SST	SSt Actu	FOURN	Fourn Actu	MO THO	MO actu	TOT DEB ANNEE	Tot DEB ANNEE Actu	heures
SCEVIA chaufferie Rempl 36 manchons Inox sur filtre à manche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SCEVIA Rempl. garniture mécanique sur ppe chargechaudière 3 Mat 1050	0,00	0,00	0,00	0,00	-152,22	-149,63	-152,22	-149,63	3,00
SCEVIA Rempl. régulateur et électrovanne sur circuit air comprimé Mat 400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SCEVIA Rempl.vanne papillon et dépose clapets ARsur retour chaudière gaz	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SCEVIA Rempl 8 manchons dilatation sru ppes réseau Mat 17300	0,00	0,00	-193,01	-239,54	-710,36	-698,28	-903,37	-937,82	14,00
SCEVIA Rempl. pièces détachées sur 2 brûleurs gaz Mat 12500	0,00	0,00	-630,24	-782,18	-202,96	-199,51	-833,20	-981,69	4,00
SCEVIA Remise en état moteur pompe primaire 1	-1 315,00	-1 561,06	0,00	0,00	-101,48	-99,75	-1 416,48	-1 660,82	2,00
SCEVIA Rempl. sonde Lambda O2 sur les 2 chaudières bois Mat.4100	0,00	0,00	-807,00	-1 001,55	-152,22	-149,63	-959,22	-1 151,18	3,00
scevia Trx de dépannage/Convoyeur navette benne à cendre : Rempl. mail	-925,00	-1 098,09	0,00	0,00	-608,88	-598,52	-1 533,88	-1 696,61	12,00
REPLACEMENT TRIPLEUR D'IMPLUSION SUR COMPTEUR GENERALE	-216,98	-257,58	0,00	0,00	-50,74	-49,88	-267,72	-307,46	1,00
SCEVIA Rempl pièces détachées/centrale hyrau. poussoir Mat1900	-1 649,00	-1 957,56	0,00	0,00	-202,96	-199,51	-1 851,96	-2 157,07	4,00
SCEVIA Rempl. servomoteur sur registre air chaudière bois 1 Mat 2500	0,00	0,00	-201,09	-249,57	-101,48	-99,75	-302,57	-349,32	2,00
SCEVIA DIVERS TRAVAUX CHAUDIERE Offre WEISS 252351	-2 807,00	-3 332,25	0,00	0,00	-710,36	-698,28	-3 517,36	-4 030,52	14,00
SCEVIA Rempl. grilles chaudière N°3 Offre Weiss N° 252352	-4 081,00	-4 844,64	-46,56	-57,78	-202,96	-199,51	-4 330,52	-5 101,93	4,00
SCEVIA Rempl. pièces détaches chaudière EPHAD Charmilles Pas de ligne	0,00	0,00	-337,92	-419,39	-101,48	-99,75	-439,40	-519,14	2,00
SCEVIA S/ST Fonsala B3 Rempl. servomoteur sur V2V Primaire Mat 300	0,00	0,00	-317,73	-394,33	-50,74	-49,88	-368,47	-444,21	1,00
SCEVIA : REMPL. ECLUSE SUR FILTRE A MANCHE CHAUDIERE N°2	0,00	0,00	-3 490,00	-4 331,37	-405,92	-399,01	-3 895,92	-4 730,38	8,00
SCEVIA Rempl. Cpteur appoint sur alimentation générale Mat 16900	0,00	0,00	-456,03	-565,97	-50,74	-49,88	-506,77	-615,85	1,00
SCEVIA Rempl. ppe chage chaudière 3 EPHAD Charmilles pas de ligne d'inv	0,00	0,00	-1 039,64	-1 290,28	-152,22	-149,63	-1 191,86	-1 439,91	3,00
SCEVIA Rempl. capteur de pression chaufferie Pasde ligne d'inventaire	0,00	0,00	0,00	0,00	-50,74	-49,88	-50,74	-49,88	1,00
SCEVIA Barreaux sur chaudières pas de ligne d'inventaire	0,00	0,00	-1 056,00	-1 310,58	-101,48	-99,75	-1 157,48	-1 410,33	2,00
SCEVIA Rempl. chaines convoyeur navettes cendreset réparation vis sans	-7 384,00	-8 765,69	0,00	0,00	-202,96	-199,51	-7 586,96	-8 965,20	4,00
SCEVIA Remise en état compresseur d'air Mat 4000	-1 025,82	-1 217,77	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 025,82	-1 217,77	0,00
SCEVIA Rempl. VANNES Voir mail du 24 novembre 2017	-404,06	-479,67	-44 056,31	-54 677,41	0,00	0,00	-44 460,37	-55 157,07	0,00
BASCULE 102 DSP ST CHAMOND SCEVIA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	-19 807,86	-23 514,31	-52 631,53	-65 319,94	- 4 312,90	- 4 239,53	- 76 752,29	-93 073,77	85,00

Contrat		actualisé	coeff actualisé
Fourn	1,15	R22 au 01/01 1,0792	1,24108
SST	1,1	R22 au 01/01 1,0792	1,18712
MO	48	R23 au 01/01 1,0391	49,8768

8.2. SITUATION DU FOND DE RENOUVELLEMENT

Période	Recettes (€)	Dépenses €	Solde Saison (€)	intérêts solde précédent	Cumul
2014	27 597,82		27 597,82		27 597,82
2015	37 158,02	- 4 026,03	33 131,99	26,68	60 756,49
2016	39 282,26	- 49 531,70	- 10 249,44	- 193,80	50 313,24
2017	46 667,27	- 93 073,77	- 46 406,50	- 178,03	3 728,72
	150 705,37	-146 631,51	4 073,86	- 345,15	3 728,72

Calcul des Intérêts sur solde :

Année	J	F	M	A	M	J	Jl	A	S	O	N	D	moyenne	solde N-1	intérêts en €
2015	0,21%	0,16%	0,19%	0,25%	0,26%	0,08%	0,04%	0,02%	0,00%	-0,01%	0,00%	-0,04%	0,0967%	27 597,82	26,68
2016	-0,23%	-0,24%	-0,29%	-0,34%	-0,34%	-0,34%	-0,33%	-0,34%	-0,343%	-0,35%	-0,35%	-0,35%	-0,3190%	60 756,49	- 193,80
2017	-0,35%	-0,35%	-0,35%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,35%	-0,35%	-0,34%	-0,3538%	50 313,24	- 178,03

9. BILAN COMMERCIAL

9.1. ÉVOLUTION DES ABONNEMENTS

En 2017, il y a eu 6 nouveaux sites raccordés. La puissance souscrite raccordée a augmenté de 7 204 kW par rapport à 2016.

N° Sous-station	Nom du bâtiment	Puissance souscrite
24	EHPAD Les Charmilles	691
25	EHPAD A Pinay 120 usld	1 004
26	Résid. Les Charmilles Eparvier 78 logts	726
29	College Ennemond Richard	559
36	Croix Berthaud Saint Martin	1 584
37	Croix Berthaud Triennal avant CPE	2 553
37b	Centre Social	87

La concrétisation des actions commerciales représente donc un développement de 51 % du réseau, ce qui porte les puissances souscrites à 21 258 kW.

A ce jour, nous avons donc concrétisé la réalisation de 91,5 % du développement initial prévu.

1,8 % des polices manquantes seront concrétisées en 2018. Il restera 3 polices d'abonnement représentant 6,8 % à commercialiser.

9.2. COMMUNICATION

Hormis les visites réalisées en vue de commercialiser le réseau de chaleur, quatre visites de chaufferies ont été réalisées au cours de l'année 2017 :

- ▶ mardi 14 mars 2017,
- ▶ mercredi 15 mars 2017,
- ▶ mercredi 29 mars 2017,
- ▶ vendredi 2 Juin 2017 (Semaine du développement Durable).

A cette occasion, quatre ruches ont été installées dans l'enceinte de la chaufferie :



Pour mémoire :

- ▶ Nous avons réalisé 6 visites en 2016.
- ▶ La chaufferie de Fonsala a servi de support au tournage d'un film dédié au parcours de la biomasse dans une chaufferie. Ce film a été projeté à l'assemblée générale de la FEDENE.

Enfin, nous avons effectué les réunions suivantes :

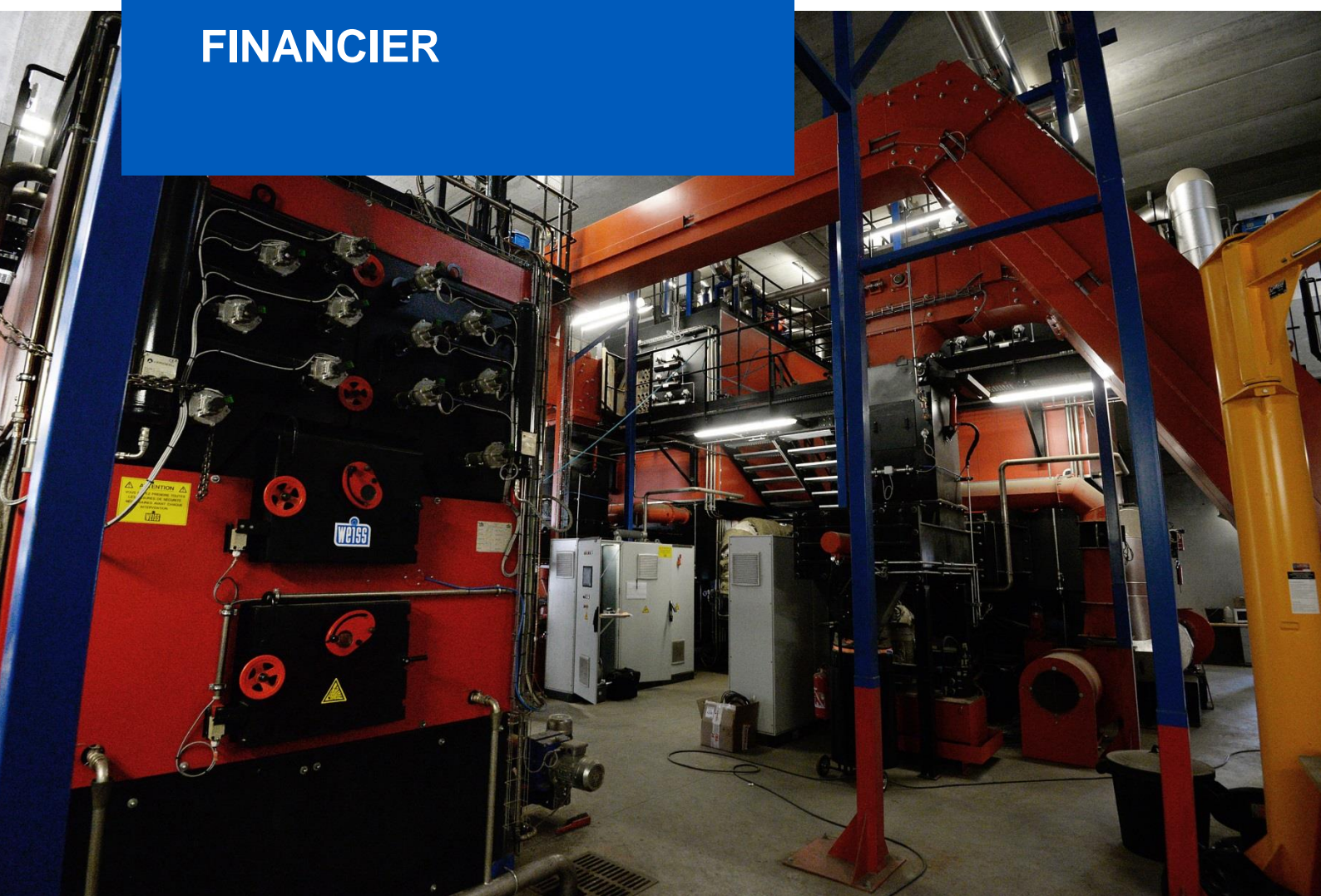
- CCSPL,
- Club des abonnés.

LA DSP SCEVIA a obtenu pour la première fois le Label Ecoréseau de chaleur



scévia

COMPTE-RENDU FINANCIER



1. COMPTE DE RÉSULTAT

SCEVIA				
RESULTAT ANALYTIQUE	2017	2016	Ecart	Ecart en %
VENTES R1	721 662,28	604 073,73	117 588,55	19,5%
VENTES R2	917 756,77	773 227,01	144 529,76	18,7%
CUT OFF	175 518,46	21 602,39	153 916,07	712,5%
REFACTURATION PROTOCOLE BELIMO	11 069,50			
QP SUBVENTION INVEST	97 026,24	97 026,24	0,00	0,0%
TOTAL PRODUITS	1 923 033,25	1 495 929,37	427 103,88	28,6%
Bois	494 990,86	431 385,71	63 605,15	14,7%
Gaz	285 473,55	199 101,19	86 372,36	43,4%
Chaleur cogénération	25 244,73			
Débours P1	805 709,14	630 486,90	175 222,24	27,8%
FRAIS DE PERSONNEL	94 154,18	84 618,15	9 536,03	11,3%
EAU & PDTS DE TRAITEMENTS EAU	1 722,73	240,26	1 482,47	617,0%
ELECTRICITE	20 817,58	31 065,52	-10 247,94	-33,0%
FOURNITURES	6 545,65	6 457,48	88,17	1,4%
SOUS-TRAITANCE	57 282,03	45 548,03	11 734,00	25,8%
IMPOTS ET TAXES	69 254,00	15 042,00	54 212,00	360,4%
REDEVANCE	23 674,55	30 988,00	-7 313,45	-23,6%
CONSEIL EXTERIEUR & FRAIS D'ACTES DIVERS	67,94	69,19	-1,25	-1,8%
COMMISSAIRES AUX COMPTES	12 688,01	9 945,39	2 742,62	27,6%
ASSURANCE	5 701,00	11 516,00	-5 815,00	-50,5%
FRAIS DE GESTION	135 125,00	113 690,63	21 434,37	18,9%
CHGES & PDTS DIVERS	1,95	-0,10	2,05	-2050,0%
PRCI	337 205,54	330 378,24	6 827,30	2,1%
SINISTRE ET PROVISION	10 100,00	-2 925,00	13 025,00	-445,3%
DOTATION PROVISION GT	58 697,00	88 133,00	-29 436,00	-33,4%
Débours P2	879 341,14	908 176,70	-28 835,56	-3,2%
P3 SERVICES EXT	19 807,86	27 778,70	-7 970,84	-28,7%
P3 FOURNITURES	52 631,53	12 229,85	40 401,68	330,4%
P3 MO	4 312,90	2 168,92	2 143,98	98,9%
Débours P3	76 752,29	42 177,47	34 574,82	82,0%
TOTAL DEBOURS	1 761 802,57	1 580 841,07	180 961,50	11,4%
RESULTAT AVANT IMPOT	161 230,68	-84 911,70	246 142,38	-289,9%
IMPOTS SUR LES SOCIETES	53 743,56	0,00	53 743,56	#DIV/0!
RESULTAT APRES IMPOT	107 487,12	-84 911,70	192 398,82	-226,6%

Résultats liasse fiscale	179 087,00
écart avec liasse	17 856,32
dont Ecart de frais de gestion	2 299,09
dont Ecart provision redevance	15 557,23

2. DESCRIPTIONS DES PRODUITS

2.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation ont progressé de 434 103,88 euros HT. Ce qui représente une hausse de 29 % environ.

Cette augmentation est liée au raccordement des nouveaux abonnés sur l'année 2017. La commercialisation de la chaleur, depuis le 1er avril pour les Ehpad, puis à partir du démarrage du chauffage pour les autres sites a permis de commercialiser 3 921,69 MWhu supplémentaires soit d'augmenter les ventes de 274 991,68 euros HT.

	2017	2016	Ecart	Ecart en %
VENTES R1	719 408,35	604 073,73	115 334,62	19,1%
VENTES R2	928 826,27	773 227,01	155 599,26	20,1%
CUT OFF	184 772,39	21 602,39	163 170,00	755,3%
QP SUBVENTION INVEST	97 026,24	97 026,24	0,00	0,0%
INTERETS / CPTE COURANT	0,00	0,00	0,00	
TOTAL PRODUITS	1 930 033,25	1 495 929,37	434 103,88	29,0%

2.2. CUT OFF

Les cut off, différence entre les produits à recevoir et les factures mises courant 2017, se portent à 175 518,46 € HT.

En effet, nous avons émis début 2018 des avoirs de régularisation suite à une erreur de calcul sur les décomptes 2017 liés au nombre de jours calculés par le logiciel de facturation.

	R1	R2	R23	R24	Total	Cut Off
PAR 2016	- 120 326,00	- 36 313,43	- 3 289,07	- 25 214,87	- 185 143,37	
FACTURATION 2016 COMPTA 2017	118 516,86	36 313,43	3 292,91	25 214,87	183 338,07	- 1 805,30
FACTURATION 2017	721 662,28	491 337,79	46 667,27	379 751,71	1 639 419,05	
PAR 2017	205 238,78	130 867,63	13 085,79	124 028,63	473 220,83	
FACTURATION 2017 COMPTA 2018	- 190 553,11	- 49 880,94	- 4 978,65	- 50 484,37	- 295 897,07	177 323,76
Total	734 538,81	572 324,48	54 778,25	453 295,97	1 814 937,51	175 518,46

2.3. AUTRES PRODUITS

Comme en 2016, nous avons un impact lié à la quote part de subventions de l'ordre de 97 026,24 €.

2.4. VENTES DE L'EXERCICE PAR POSTES

SCEVIA	FACTURATION PAR POSTE ET SOUS STATION							2017	2016
	SOUS STATION	M Wh	Prix	R1	R21	R22	R23	R24	TOTAL
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 01 - FONSA LA 1 A5	1094,40	32,85	35 949,13	2 356,66	20 593,28	2 168,10	17 514,31	78 581,48	77 467,46
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 02 - FONSA LA 1 B3	1531,90	32,80	50 239,36	3 070,98	26 835,30	2 825,27	22 823,06	105 793,97	107 030,40
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 03 - FONSA LA 1 C4	1133,90	32,83	37 227,58	2 793,19	24 407,85	2 569,71	20 758,54	87 756,87	90 179,16
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 04 - FONSA LA 1 C6	1056,50	32,83	34 684,88	2 619,19	22 887,36	2 409,63	19 465,38	82 066,44	86 531,11
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 05 - FONSA LA 1 N4	1199,90	32,84	39 408,31	3 107,61	27 155,39	2 858,98	23 095,30	95 625,59	96 183,59
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 06 - FONSA LA 1 J4	1088,10	32,79	35 679,54	2 704,66	23 634,26	2 488,26	20 100,62	84 607,34	84 076,03
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 07 - FONSA LA 1 M1	1599,00	32,76	52 390,72	4 261,52	37 238,63	3 920,56	31 670,95	129 482,38	128 262,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 08 - FONSA LA 1 M3	1280,90	32,86	42 093,36	3 290,77	28 755,91	3 027,49	24 456,51	101 624,04	102 527,45
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 09 - FONSA LA 2A	1216,80	32,81	39 920,26	2 069,71	18 085,82	1 904,11	15 381,74	77 361,64	79 950,53
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 10 - FONSA LA 2B	1144,50	32,82	37 563,92	2 280,34	19 926,40	2 097,90	16 947,14	78 815,70	79 994,55
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 11 - FONSA LA 3	1683,33	32,75	55 128,16	3 397,62	29 689,54	3 125,78	25 250,55	116 591,65	115 887,27
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 12 - GS MASSENET PASTEUR	651,90	32,83	21 400,47	1 413,38	12 350,63	1 300,30	10 504,05	46 968,83	49 369,20
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 13 - MINI CRECHE FONSA LA	20,00	32,87	657,47	42,74	373,45	39,32	317,62	1 430,60	1 547,05
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 14 - CENTRE SPORTIF BOULOCHÉ	453,50	32,68	14 819,71	2 127,71	18 592,65	1 957,48	15 812,79	53 310,34	52 719,36
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 15 - CENTRE SPORTIF COUBERTIN	812,00	32,81	2 663,98	286,95	2 507,47	263,99	2 132,57	7 854,96	7 920,23
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 16 - GS VILLON	157,90	32,97	5 206,40	314,43	2 747,55	289,27	2 336,75	10 894,40	9 543,50
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 17 - CENTRE DE LOISIRS PABLO NERUDA	633,30	32,81	20 777,70	1 361,48	11 897,16	1 252,56	10 118,37	45 407,27	45 838,56
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 18 - FONSA LA CENTRE SOCIAL	69,40	32,79	2 275,50	164,85	1 440,47	151,65	1 225,10	5 257,57	5 129,35
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 19 - BATIMENT ENCRIER	22,90	32,91	753,59	58,00	506,83	53,36	431,05	1 802,83	1 870,87
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 20 - COMPLEXE SPORTIF	64,40	32,75	2 108,81	445,69	3 894,58	410,03	3 312,29	10 171,40	10 381,82
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 21 - STADE A PAUZE	66,10	32,62	2 156,24	384,63	3 361,08	353,86	2 858,55	9 114,36	9 393,23
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 22 - COLLEGE JEAN ROSTANG	348,50	32,83	11 439,59	744,85	6 508,76	685,26	5 535,61	24 914,07	25 387,58
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 23 - ASSOCIATION SCOLAIRE SAINTE-MARIE LA	1158,40	32,85	38 051,25	2 811,51	24 567,90	2 586,56	20 894,66	88 911,88	91 524,56
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 24 - EHPAD LES CHARMILLES	538,54	37,53	20 212,88	1 594,31	13 659,45	1 460,94	12 008,31	48 935,89	0,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 25 - EHPAD ANTOINE PINAY	787,64	33,32	26 245,28	2 316,47	19 846,73	2 122,70	17 447,67	67 978,85	0,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 26 - CHARMILLES 1	286,28	34,60	9 904,90	375,54	3 010,84	338,60	2 947,14	16 577,02	0,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 29 - COLLEGE ENNEMOND RICHARD	234,85	34,56	8 117,41	265,45	2 128,45	239,32	2 083,22	12 833,85	0,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 31 - NOUVEAUX VESTIAIRES	18,21	32,95	599,95	183,16	1 600,51	168,51	1 361,22	3 913,35	3 896,19
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 32 - CLUB HOUSE ANTOINE PAUZE	10,13	32,56	330,01	122,11	1 067,01	112,34	907,47	2 538,94	2 561,17
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 33 - M. DES SPORTS	77,50	32,77	2 539,81	488,43	4 268,04	449,35	3 629,91	11 375,54	12 128,52
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 36 - GHP CROIX BERTHAUD SAINT MARTIN	628,81	34,37	21 615,21	1 262,24	10 116,96	1 138,53	9 908,72	44 041,66	0,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 37 - CROIX BERTHAUD TRIENNAL	1445,57	34,24	49 500,90	2 103,74	16 861,61	1 897,55	16 514,54	86 878,34	0,00
TOTAL	21784,26	33,13	721 662,28	50 819,92	440 517,87	46 667,27	379 751,71	1 639 419,05	1 377 300,74

	R1	R2	R23	R24	Total
PAR 2016	-120 326,00	-36 313,43	-3 289,07	-25 214,87	-185 143,37
FACTURATION 2016 COMPTA 2017	118 516,86	36 313,43	3 292,91	25 214,87	183 338,07
FACTURATION 2017	721 662,28	491 337,79	46 667,27	379 751,71	1 639 419,05
PAR 2017	205 238,78	130 867,63	13 085,79	124 028,63	473 220,83
FACTURATION 2017 COMPTA 2018	-190 553,11	-49 880,94	-4 978,65	-50 484,37	-295 897,07
Total	734 538,81	572 324,48	54 778,25	453 295,97	1 814 937,51

2.5. QUANTITÉS FACTURÉES PAR MOIS

SCEVIA	Quantités facturées par mois												2017	2016	
	SOUS STATION	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	TOTAL
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 01 - FONSA LA 1 A5		196,00	144,40	110,70	72,10	74,70	12,10	14,50	9,60	23,40	74,20	151,60	211,10	1 094,40	1 098,70
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 02 - FONSA LA 1 B3		281,80	204,10	182,60	126,60	126,60	21,00	12,10	13,00	24,10	63,30	171,70	305,00	1 531,90	1 623,10
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 03 - FONSA LA 1 C4		211,50	154,60	120,20	81,50	85,80	15,50	9,60	8,20	19,80	59,00	139,40	228,80	1 133,90	1 250,70
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 04 - FONSA LA 1 C6		205,50	144,30	111,10	74,70	76,20	12,40	10,20	11,10	21,70	45,40	128,30	215,60	1 056,50	1 233,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 05 - FONSA LA 1 N4		228,20	162,90	126,00	83,30	85,60	16,40	12,70	11,20	23,80	52,00	151,40	246,40	1 199,90	1 261,70
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 06 - FONSA LA 1 J4		198,70	147,80	125,20	86,30	86,70	11,30	10,60	9,30	21,90	49,70	137,50	203,10	1 088,10	1 109,70
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 07 - FONSA LA 1 M1		300,10	237,80	189,40	127,70	122,20	19,80	16,10	14,10	29,00	58,30	183,80	300,70	1 599,00	1 615,80
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 08 - FONSA LA 1 M3		238,10	170,90	134,70	89,50	91,70	17,10	12,90	11,80	25,20	53,20	168,10	267,70	1 280,90	1 357,20
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 09 - FONSA LA 2A		207,10	172,30	140,00	95,20	99,80	13,80	10,50	8,30	21,70	61,00	154,30	232,80	1 216,80	1 338,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 10 - FONSA LA 2B		214,00	176,90	130,00	84,10	85,70	12,20	8,70	7,30	17,10	36,40	134,50	237,60	1 144,50	1 221,40
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 11 - FONSA LA 3		300,30	246,43	200,60	134,10	136,90	28,00	21,70	19,10	33,60	66,20	186,90	309,50	1 683,33	1 716,56
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 12 - GS MASSENET PASTEUR		120,00	97,80	77,30	51,80	52,00	1,40	1,20	1,20	1,50	35,10	80,10	132,50	651,90	750,70
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 13 - MINI CRECHE FONSA LA		4,10	3,00	2,30	1,20	1,70				0,30	0,50	2,30	4,60	20,00	24,40
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 14 - CENTRE SPORTIF BOULOCHÉ		72,50	59,90	46,20	32,90	33,20	20,50	14,30	14,50	20,30	22,40	44,70	72,10	453,50	451,60
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 15 - CENTRE SPORTIF COUBERTIN		17,20	13,20	10,40	6,00	5,00	0,10			0,40	2,50	9,80	16,60	81,20	86,20
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 16 - GS VILLON		36,80	24,40	15,40	7,00	6,90	0,10			0,30	5,80	22,00	39,20	157,90	121,40
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 17 - CENTRE DE LOISIRS PABLO NERUDA		115,70	85,80	59,20	78,30	51,10					41,10	83,80	118,30	633,30	668,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 18 - FONSA LA CENTRE SOCIAL		16,10	11,80	9,10	5,30	5,30	0,30	0,10		0,10	0,10	4,30	16,90	69,40	67,80
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 19 - BATIMENT ENCRIER		5,60	3,60	2,40	1,30	1,10					0,60	2,80	5,50	22,90	25,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 20 - COMPLEXE SPORTIF		10,60	8,00	6,80	4,40	4,10	2,60	2,10	1,90	2,60	3,10	6,50	11,70	64,40	73,90
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 21 - STADE A PAUZE		9,30	9,60	8,60	6,10	6,10	2,00	2,00	1,50	2,30	3,10	5,40	10,10	66,10	77,40
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 22 - COLLEGE JEAN ROSTANG		70,10	54,40	42,40	25,60	21,00	4,00	3,00	2,40	3,90	7,80	37,90	76,00	348,50	375,50
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 23 - ASSOCIATION SCOLAIRE SAINTE-MA		288,80	180,20	125,60	72,70	72,50				18,20	146,40	254,00		1 158,40	1 280,60
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 24 - EHPAD LES CHARMILLES					59,04	92,13	30,32			95,00	103,65	158,40		538,54	0,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 25 - EHPAD ANTOINE PINAY					77,91	115,85	39,71	29,13	32,11		115,81	143,72	233,40	787,64	0,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 26 - CHARMILLES 1												86,54	199,74	286,28	0,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 29 - COLLEGE ENNEMOND RICHARD												78,84	156,01	234,85	0,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 31 - NOUVEAUX VESTIAIRES		3,93	3,78	1,29	1,03	0,68					1,30	0,85	5,35	18,21	18,68
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 32 - CLUB HOUSE ANTOINE PAUZE		3,41	3,09	0,10	0,57	0,82							2,14	10,13	11,31
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 33 - M. DES SPORTS		17,40	13,30	10,40	6,70	5,40	0,20			0,80	0,90	3,20	19,20	77,50	104,40
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 36 - GHP CROIX BERTHAUD SAINT MARTIN											47,87	222,63	358,31	628,81	0,00
SAINT-CHAMOND (42) - SCEVIA - SST 37 - CROIX BERTHAUD TRIENNAL											203,42	493,48	748,67	1 445,57	0,00
TOTAL		3 372,83	2 534,30	1 988,00	1 492,96	1 546,78	280,83	191,43	176,61	293,80	1 223,30	3 286,41	5 397,02	21 784,26	18 966,35

2.6. ÉVOLUTION DES TARIFS

SCEVIA	Evolution MWh R1
Base = bois 28,7 Base Gaz=54,02	2017
Janvier	31,888
Février	31,888
Mars	31,881
Avril	31,908
Mai	32,025
Juin	32,032
Juillet	32,054
Août	32,160
Septembre	32,330
Octobre	33,140
Novembre	33,880
Décembre	32,380

SCEVIA	Evolution R21
Base = 2,53	2017
Janvier	3,023
Février	3,023
Mars	3,023
Avril	3,023
Mai	3,023
Juin	3,023
Juillet	3,023
Août	2,526
Septembre	2,577
Octobre	2,582
Novembre	3,054
Décembre	2,584

SCEVIA	Evolution R22
Base =25,93	2017
Janvier	27,984
Février	28,004
Mars	28,046
Avril	28,111
Mai	28,082
Juin	28,080
Juillet	28,082
Août	26,410
Septembre	26,415
Octobre	26,495
Novembre	26,511
Décembre	26,519

SCEVIA	Evolution R23
Base = 2,71	2017
Janvier	2,816
Février	2,816
Mars	2,814
Avril	2,828
Mai	2,825
Juin	2,832
Juillet	2,830
Août	2,746
Septembre	2,761
Octobre	2,761
Novembre	2,763
Décembre	2,761

L'évolution des incidences inclus dans les formules de révision est jointe **Annexe 5**.

3. DESCRIPTION DES CHARGES

3.1. ÉNERGIES PRIMAIRES

SCEVIA		2017		2016	
ENERGIE PRIMAIRE		Quantité	Montant	Quantité	Montant
BOIS		Tonnes	€	Tonnes	€
	Janvier	1 222,60	84 995,15	900,25	60 973,93
	Février	814,85	57 023,20	1 076,50	72 965,17
	Mars	811,50	56 829,35	1 156,10	78 406,70
	Avril	626,70	43 561,92	559,00	38 034,36
	Mai	392,10	28 290,02	434,20	30 784,78
	Juin	120,25	8 668,82	169,00	12 022,66
	Juillet	70,80	5 091,23	91,70	6 527,21
	Août	85,40	6 145,38	92,05	6 535,55
	Septembre	182,35	12 664,19	189,60	13 711,85
	Octobre	480,35	33 282,39	582,95	39 669,75
	Novembre	826,90	55 733,06	658,80	44 857,69
	Décembre	1 036,45	70 001,83	1 201,65	81 712,20
	Cut Off		54 695,51		-26 864,37
	intéressement		-21 991,19		-27 951,77
		6 670,25	494 990,86	7 111,80	431 385,71
Gaz		MWh	€	MWh	€
	Janvier	1 520,47	64 833,36	957,42	40 603,98
	Février	985,82	42 465,28	814,37	34 113,52
	Mars	71,62	3 292,00	797,59	32 233,05
	Avril	185,61	9 304,44	399,78	10 565,10
	Mai	178,54	8 459,93	84,73	1 988,89
	Juin	56,92	3 294,26	141,58	3 220,91
	Juillet	137,15	5 146,83	1,26	168,80
	Août	47,62	6 738,81	0,00	141,52
	Septembre	80,53	8 397,11	22,66	656,11
	Octobre	299,72	19 443,55	69,10	1 693,53
	Novembre	405,58	31 903,71	1 046,87	37 310,48
	Décembre	877,89	66 419,01	670,75	27 155,23
	Location GRDF		4 825,14		
	Cut off		10 950,12		9 250,07
		4 847,45	285 473,55	5 006,11	199 101,19
Chaleur Cogeneration Croix Berthaud		MWh	€	MWh	€
	Novembre	416,42	10 797,77		
	Décembre	568,17	15 670,13		
	cut off		-1 223,17		
		984,59	25 244,73		
TOTAL			805 709,14		630 486,90

Prix moyen de la biomasse en 2017 : 69,31 €HT/tonne, soit +1,3 % par rapport à 2016 (68,37 €HT/Tonne).

Prix moyen du prix du gaz en 2017 : 58,89 €HT/MWh, soit +48% par rapport à 2016 (39,77 €/MWh) et lié à l'utilisation des chaufferies Ehpad et Croix-Berthaud.

Prix moyen de la chaleur cogénérée en 2017 : 25,64 €HT/MWh

Il est à noter que l'avenant 2 a permis de régulariser la situation concernant la TICGN que SCEVIA n'a pas refacturée aux abonnés depuis l'origine du contrat.

L'impact dans les comptes est le suivant :

	2014	2015	2016	2017	Total
Consommation Gaz (MWh PCS)	3 113,61	6 333,37	5 006,11	2 428,00	
PU Ticgn (€ HT/ MWh PCS)	1,27	2,64	4,34	5,88	
Montant TICGN (€ HT)	3 954,28	16 720,10	21 726,52	14 276,64	56 677,54
Montant TICGN (€ TTC)	4 745,14	20 064,12	26 071,82	17 131,97	68 013,05

Le bilan des approvisionnements en biomasse est joint en **Annexe 6**.

3.2. INTÉRESSEMENT BIOMASSE

PCI référence 2,76
Code D du site (D005BUP)
Taux d'humidité contractuel 40%

Facture ajustement	-14 660,79	
Bonus/Malus	-7 330,40	-1,6% du montant annuel

mois-année	Quantité validée à la livraison	Quantité en MWh de la livraison	PCI Moyen	Humidité moyenne
7-2016	91,70	276,04	3,01	35,45%
8-2016	113,70	337,70	2,97	36,17%
9-2016	167,95	499,21	2,97	36,13%
10-2016	582,95	1 685,61	2,89	37,57%
11-2016	658,80	1 797,16	2,73	40,50%
12-2016	1 201,65	3 255,57	2,71	40,83%
1-2017	1 222,60	3 224,83	2,64	42,11%
2-2017	814,85	2 041,38	2,51	44,48%
3-2017	811,50	2 073,77	2,56	43,58%
4-2017	626,70	1 628,69	2,60	42,80%
5-2017	392,10	1 032,03	2,63	42,21%
6-2017	120,25	348,17	2,90	37,50%
Total général	6 804,75	18 200,16	2,67	41,45%

Facturation BERAM				Ecart tonnage facturé	PCI Moyen	Facture ajustement
Quantités facturées	Montant HT	Prix facturé CID				
91,7	6527,21	71,18	0,00	3,01	7 119,04	
92,05	6535,55	71,00	-21,65	2,97	7 033,05	
189,6	13711,85	72,32	21,65	2,97	14 766,93	
582,95	39669,75	68,05	0,00	2,89	41 560,06	
658,8	44857,69	68,09	0,00	2,73	44 336,46	
1201,65	81712,2	68,00	0,00	2,71	80 209,70	
1222,6	84995,15	69,52	0,00	2,64	81 228,32	
814,85	57023,2	69,98	0,00	2,51	51 759,34	
811,5	56829,35	70,03	0,00	2,56	52 618,16	
626,7	43561,92	69,51	0,00	2,60	41 018,21	
392,1	28290,02	72,15	0,00	2,63	26 978,62	
120,25	8668,82	72,09	0,00	2,90	9 094,05	
6 804,75	472 382,71	69,42	0,00	2,67	457 721,92	

3.3. ELECTRICITÉ FORCE MOTRICE

N° de facture	Date	Montant HTVA (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)	Prime Fixe (€)	Abonnement(€)	Location / Entretien (€)	CTA	Taxe CSPE	Quantité (MWh)	Prix unitaire (€/MWh)	Consommation (€)	Devise
10057464083	31/03/2017	9 761,73	1 952,35	11 714,08	4 013,52		3 504,25	226,53	238,30	119,15	48,24	5 748,20	€
10058873022	30/04/2017	1 505,00	301,00	1 806,00	704,70		576,99	75,51	52,20	26,10	30,66	800,30	€
10060331541	31/05/2017	1 180,35	236,07	1 416,42	613,96		499,24	78,03	36,69	18,35	30,87	566,40	€
10061830024	30/06/2017	746,09	149,22	895,31	473,87		380,55	75,51	17,81	8,91	30,57	272,22	€
10063320293	31/07/2017	577,88	115,58	693,46	294,05		239,18	36,12	18,75	9,38	30,28	283,83	€
10064701466	31/08/2017	594,24	118,85	713,09	304,55		269,83	34,72	0,00	8,87	30,67	271,96	€
10066206286	30/09/2017	759,42	151,88	911,30	379,98		321,75	33,60	24,63	12,31	30,82	379,44	€
10067707948	31/10/2017	1 149,69	229,94	1 379,63	527,28		451,82	34,72	40,74	20,37	30,56	2 462,64	€
10069276898	30/11/2017	3 218,27	643,65	3 861,92	1 275,82		1 144,43	33,60	80,29	40,14	48,39	2 463,64	€
10070683912	31/12/2017			0,00									
Total factures		19 492,67	3 898,54	23 391,21	8 587,73	0,00	7 388,04	628,34	509,41	263,57		13 248,63	

3.4. MAIN D'OEUVRE

SCEVIA	2017		2016	
MAIN D'OEUVRE	Heures	Montant (€)	Heures	Montant (€)
Janvier	97,24	4 933,96	80,08	4 039,24
Février	160,92	8 165,08	147,41	7 435,36
Mars	133,02	6 749,44	101,13	5 101,00
Avril	192,22	9 753,24	276,09	13 925,08
Mai	114,31	5 800,09	126,33	6 372,09
Juin	172,52	8 753,67	131,87	6 651,52
Juillet	247,75	12 570,84	99,58	5 022,82
Août	189,75	9 627,92	265,76	13 404,93
Septembre	57,52	2 918,57	76,38	3 852,61
Octobre	130,53	6 623,09	99,28	5 007,68
Novembre	201,38	10 218,02	121,69	6 138,04
Décembre	158,46	8 040,26	152,00	7 666,88
TOTAL	1 855,62	94 154,18	1 677,60	84 618,15

3.5. EAU ET PRODUITS DE TRAITEMENT

SCEVIA	2017	2016
EAU & PDTS TRAITEMENTS	Montant (€)	Montant (€)
ACHAT D'EAU	1 546,73	240,26
PRODUITS TRAITEMENT EAU	176,00	
TOTAL	1 722,73	240,26

3.6. FOURNITURES

SCEVIA	2017	2016
FOURNITURES	Montant (€)	Montant (€)
ACHATS FOURN. & PETIT EQUIP. [606350]	2 605,19	496,80
ACHAT MAT. & PIECES DETACHEES [601000]	2 185,64	2 846,45
ACHAT MAT. & CONSOM. DIVERS [606800]	1 754,82	3 114,23
TOTAL	6 545,65	6 457,48

Le détail des commandes de fournitures est joint en [Annexe 7](#).

3.7. SOUS-TRAITANCE

SCEVIA	2017	2016
SOUS TRAITANCE	Montant (€)	Montant (€)
RAMONAGE	1 349,84	3 893,76
TELESURVEILLANCE	2 656,06	2 510,97
LOCATIONS	715,58	0,00
EVACUATION CENDRES	19 436,88	24 905,98
AUTRES SOUS TRAITANCE	32 884,26	14 237,32
TOTAL	57 042,62	45 548,03

Le détail des commandes fournitures et des contrôles réglementaires sont joints en [Annexe 8 et 9](#)

3.8. IMPÔTS ET TAXES

SCEVIA	2017	2016
IMPÔTS & TAXES	Montant (€)	Montant (€)
C.E.T	269,00	159,00
CFE	1 428,00	1 412,00
Autres Taxes (taxes foncières 2016 2017)	67 557,00	13 471,00
TOTAL	69 254,00	15 042,00

3.9. REDEVANCE DUE À LA VILLE

SCEVIA REDEVANCE			2017	2016
	Base (€)	Actualisation coeff. R22	Montant (€)	Montant (€)
Droit d'occupation du terrain de la Chauffe	6 800,00		6 800,00	6 800,00
Redevance de Contrôle	15 000,00	1,02	15 340,50	16 005,00
R.O.D.P	1 500,00	1,02	1 534,05	1 600,50
Redevance H.T due à la ville			23 674,55	24 405,50
		ECART DE PROVISION	-15 557,23	
		EN COMPTABILITE	8 117,32	

Nous notons un écart de provisions entre 2016 et 2017.

scévia

ANNEXES



ANNEXE 1 : INVENTAIRE DES BIENS

Le nouvel inventaire sera remis à l'Autorité Concédante dès sa finalisation compte tenu du développement récent.

ANNEXE 2 : MOYENS MATÉRIELS DU DÉLÉGATAIRE (FOURNITURES ET OUTILLAGES, MATÉRIEL SÉCURITÉ)

Eléments de sécurité pour la voirie		
	Barrière Dépliable 3m :	2
	GYROPHARE 12 V France sécurité	2
	Cône de balisage 50cm :	1
	GILET HAUTE VISIBILITE XL	3
	Casque	2
	LAMPE FRONTALE	2
Eléments de sécurité travaux hauteur pour chaufferie et silo		
	Harnais Taille M L	1
	Sac de transport	2
	Antichute Rappel auto 2m	2
	Mousqueton 1/4T	10
	Système de liaison Simple 1m	2
Travaux salissants		
	COMBINAISON JETABLE XL	1
	Masque jetable Masque FFP3	2
	Gants TRICOTÉ ENDUIT	1
Protection, sécurité, manutention		
Chimique	Casque avec coquilles anti bruit	1
	TABLIER	1
	Gants nitrille	1
	Sur lunette	2
silo bois	MASQUE protection BOIS ventilé	1
Manutention BIG BAG	GERBEUR ELECTRIQUE	1
Consignation gaz et hydraulique	Cadenas	1
	Câble	2
	Panneau 210X148	3
Electricité	Condamnation Ø4mm 70mm	1
	Boite de rangements	1
Armoire à pharmacie	Armoire pharmacie (garnie)	1

	Rince œil	2
Poussière (yeux)	Bouchon d'oreilles	1
	Casque oreilles	1
Matériel divers		
	Etabli avec étau et serre tube	
	Plate-forme individuelle télescopique	1
	Echafaudage alu	1
	Marche pied	1
	Seau 13l	4
	Diable standard	1
	Transpalette	1
	Plateau roulant	1
	Nettoyeur HP	1
	Aspirateur eau et poussière	1
	Tuyau d'arrosage 50m	1
	Chariot dévidoir standard	1
	Pistolet d'arrosage	3
	Raccord	5
	Raccord	5
	Pulvérisateur a pression	2
	Balai coco 29	5
	Balai coco 60	2
	Raclette mousse	3
	Pelle a poussière	3
	Manche bois	5
	Pelle	2
	Manche bois	2
	Marteau d'égoutier	1
	POMPE A GRAISSE	1
	BALAYEUSE MECANIQUE	1
	Vestiaire	2
	Armoire de rangement	2
	Armoire de rangement	1
	Graisse	10
	Wd 40	10
	Enrouleur 25m	2
	Poubelle plastique	2
	Pelle à neige sans manche	3
	Manche pelle a neige	3
	Epandeur Salage manuel parking	1

	Echelle 2X4 mètres	1
	Petit chalumeau allumage des chaudières	1
	Cartouches	2
	Elingues	2
	Manilles	2
	Boulonneuse	1
	Coffret douilles	1
	Coffret TH Test	1
	VALISE DE COMBUSTION ECOM	1
Fournitures sanitaires		
	Dévidoir papier WC	2
	Cendrier	1
	Savon	1
	Porte savon	1
	Poubelle WC	2
	Poubelle vers lavabo	1
	Tapis de sol 1,10/1,00	2
		1
	Dérouleur sur pied essuie main	1
	Armoire a clés office dépôt	1
Fournitures de bureau		
	Marqueurs pour tableau blanc 4 couleurs	2
	Effaceur	2
	Classeurs	1
	Pochettes plastiques reliées	5
	Tableau blanc salle de formation sur trépied	1
	Agrafeuse	1
	Agrafes N°10	1
	Corbeille courrier	5
	Corbeille papier	2
	Module de rangement bureau	1
	Pochette	1
	Intercalaire	2
	perforatrice	1
MESURE BOIS		
Humidité et granulométrie	Balance 0 à 5 kgs	1
	TAMIS 20/10/4 mm	1
	MICRO ONDES	1

ANNEXE 3 : RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS EN CHAUFFERIE

Date	Heure	Technicien	Matériel	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Suite à donner	Durée d'intervention	Tps d'arrêt	Tps d'interruption du service
09/01/2017		FDC	CH1	defaut variateur	regulation	Oui	Vitesse trop élevée	Contrôle combustion + sonde O2				0
16/01/2017	5h45	FDC	CH1	Manque bois trémie d'intro	Manuelle	Oui	Manque bois	Livraison + relance	non	2h	2h	0
20/01/2017	6h30	OR	Pompes réseau	Eclatement manchon dilatation	Hydraulique	Oui	Usure manchon	Remplacement manchons pompe	Remplacement vannes	12h	10h	10h
21/01/2017	20h30	OR	CH1	Niveau haut trémie filtre	Manuelle	Oui	Bourrage trémie filtre à manches	nettoyage capteur niveau trémie	Aucune	1h	1h	0
22/01/2017	14h30	OR	CH1	Niveau haut trémie filtre	Manuelle	Oui	Bourrage trémie filtre à manches	nettoyage capteur niveau trémie	Aucune	1h	1h	0
23/01/2017	6h00	XB	CH1	Niveau haut trémie filtre	Manuelle	Oui	Bourrage trémie filtre à manches	Remplacement bio-baq + nettoyage	Aucune	1h	3h	0
23/01/2017	6h00	XB	CH2	Manque bois trémie d'intro	Manuelle	Oui	Plus de bois silo	Attente livraison + relance	Aucune	1h	3h	0
25/01/2017	16h00	XB	CH1	Disjonction centrale pousoir	Electrique	Oui	Disjonction centrale pousoir	Remis disjoncteur + relance.	Aucune	1h	0h30	0
28/01/2017	16h45	XB	CH1	Disjonction centrale pousoir	Electrique	Oui	Disjonction centrale pousoir	Le 30/01: remis disjoncteur +	Aucune	6h	48h	0
04/02/2017	5h00	RD/XB/FDC	CH1&2/ convoyeur navette cendres	Convoyeur navette cendres	Manuelle	Oui	Rupture chaine convoyeur	6/02:Remplacement 4 maillons	Fournir graisse +	72h	120h	0
15/02/2017	12h00	XB	CH1	Niveau haut trémie filtre	Manuelle	Oui	Bourrage trémie filtre à manches	Nettoyage trémie filtre à manches	Aucune	0h30	0h30	0
18/02/2017	5h30	XB	CH1	Disjonction centrale pousoir	Electrique	Oui	Disjonction centrale pousoir	Remis disjoncteur + relance.	Aucune	1h	1h	0
23/02/2017	20h00	FDC	CH1	Surchauffe préchauffage	Manuelle	oui	Déserrage axe servomoteur	mise à zero plus reblocage du	Aucune	1h	1h	0
09/03/2017	7h30	xb	ch2	Surintensité convoyeur navette	Manuelle	oui	Forçage convoyeur	Manoeuvre convoyeur + remise en	Aucune	1h	2h	0
14/03/2017	8h00	XB	CH1	Disjonction centrale pousoir	Electrique	Oui	Disjonction centrale pousoir	Remis disjoncteur + relance.	Aucune	1h	1h	0
18/03/2017	5h30	OR	CH1/2	Défaut maintien de pression	Hydraulique	Oui	Baisse de pression réseau	Contrôle maintien de pression RAS/	Aucune	1h	1h	0
25/03/2017	23h30	XB	CH2	Défaut fin de course pousoir	Hydraulique	Non	Problème sur centrale hydraulique	Arrêt chaudière pour recherche de	Oui -	1h	12h	0
09/04/2017	21h15	OR	CH1	Défaut pression eau chaudière	Expansion	Oui	Air dans pompe maintien de pression	Purge Gr Maintien de pression	Aucune	1h	14h	0
10/04/2017	19h30	OR	CH2	Arrêt introduction trop long	Electrique	Oui	Arrêt thermostatique	Relance chaudière OK	Aucune	1h	1h	0
12/04/2017	18h00	OR	CH2	Arrêt introduction trop long	Electrique	Oui	Arrêt thermostatique	Relance chaudière OK	Aucune	1h	1h	0
13/04/2017	18h00	FDC	CH2	Arrêt introduction trop long	Electrique	Oui	Arrêt thermostatique	Relance chaudière OK	Aucune	1h	1h	0
14/04/2017	17h00	FDC	CH2	Arrêt introduction trop long	Electrique	Oui	Arrêt thermostatique	Relance chaudière OK	Aucune	1h	1h	0
15/04/2017	3h30	FDC	CH2	Arrêt introduction trop long	Electrique	Oui	Arrêt thermostatique	Relance chaudière OK	Aucune	1h	6h	0
17/04/2017	7h30	FDC	CH1	Niveau haut trémie filtre	Manuelle	Oui	Bourrage trémie filtre à manches	Nettoyage trémie filtre à manches	Aucune	1h	1h	0
22/04/2017	18h45	R/D	CH2	Arrêt introduction trop long	Electrique	Oui	Arrêt thermostatique	Relance chaudière OK	Aucune	1h	1h	0
02/05/2017	10h	xb	CH1	Manque bois trémie d'intro	Manuelle	oui	Plus de bois silo	Attente livraison + relance	aucune	3h	3h	0
03/05/2017	21h	XB	CH2	Manque bois trémie d'intro	Manuelle	Non	Plus de bois silo	Arrêt chaudière N°2 pour passage a	aucune	0	0	0
05/05/2017	4h30	xb	CH1	Niveau haut trémie filtre	Manuelle	Oui	Bourrage trémie filtre à manches	Nettoyage trémie + remplacement	Aucune	1h	4h	0
05/05/2017				Allumage CH3								
05/05/2017	21h	OR	CH1	Disjonction centrale pousoir	Electrique	Oui	Disjonction centrale pousoir	Remis disjoncteur + relance	aucune	1h	1h	0
07/05/2017	4h	OR	CH3	Disjonction moteur cendres	Electrique	Oui	Blocage écluse rotative	Nettoyage écluse le 9/05 + relance	aucune	1h	28h	0
09/05/2017	6h30	FDC	CH1	Manque bois trémie d'intro	Manuelle	Oui	Plus de bois silo	Attente livraison + relance	aucune	3h	3h	0
22/05/2017	6h30	FDC	CH1	Manque bois trémie d'intro	Manuelle	Oui	Plus de bois silo	Attente livraison + relance				
25/05/2017	2h00	RD	CH3	pas assez de puissance appelé			T° ext trop élevée	Relance chaudière à 6h00		1h	4h	0
25/05/2017	16h00	XB	CH3	pas assez de puissance appelé			T° ext trop élevée	Arrêt chaudière		1h	-	0
26/05/2017	21H00	FDC	CH1/ convoyeur navette cendres	Convoyeur navette cendres	Manuelle	Oui	Rupture chaine convoyeur	Arrêt chaudière 1 , Relance		2h		0
28/05/2017	13h00	FDC	CH3	Disjonction moteur cendres			Blocage vis transfert cendres N°2	Déblocage vis le lundi 29/05 +		4h	20h	0
14/06/2017	17H00	FDC	PPE RESEAU 4	defaut variateur			orage	Réarmement		30 min	0	0
01/07/2017	6h00	OR	CH3	Defaut transfert bois commun			Surintensité convoyeur	Mis 2 chaudières gaz en manuel. Le		1h	50h	0
06/07/2017	22h	RD	CH3	Disjonction moteur cendres			Blocage vis transfert cendres N°2	Lors du déblocage, les boulons		2h	130h	0
19/07/2017	20h	FDC	CH3	Defaut transfert bois commun			Surintensité convoyeur	Déblocage convoyeur + relance		1h	1h	0
22/07/2017	14h00	XB	CH3	Variateurs moteurs			Micro coupure suite orages	relance chaudière OK		1h	1h	0
06/08/2017	9h30	FDC	CH3	Defaut transfert bois commun			Surintensité convoyeur	Déblocage convoyeur + relance		1h	1h30	0
11/08/2017	8H00	FDC	CH3	Defaut transfert bois commun			Surintensité convoyeur	Déblocage convoyeur + relance		1H	1H	0
13/08/2017	6h30	XB	CH3	Defaut transfert bois commun			Surintensité convoyeur	Nettoyage sabot fermeture trémie		1h00	2h00	0
20/08/2017	14h00	OR	CH3	Defaut transfert bois commun +	Electrique	Non	Surintensité convoyeur + problème electrique	Laisser chaudière en sécurité + mise	A réparer dès le 21/08	2h00	20h	0
27/08/2017	6h00	XB	CH3	Defaut transfert bois commun	meccanique	oui	Surintensité convoyeur	Déblocage convoyeur + relance		2h	2h	0
27/08/2017	20h00	XB	CH3	Defaut transfert bois commun	meccanique	oui	Surintensité convoyeur	Nettoyage sabot fermeture trémie		1h30	1h30	0
01/09/2017	17h00	RD	CH3	Defaut transfert bois commun	meccanique	oui	Surintensité convoyeur	Déblocage convoyeur + relance		1h		
09/09/2017	4H00	FDC	CH3	Defaut transfert bois commun	meccanique	oui	Surintensité convoyeur	Déblocage convoyeur + relance		2h	5h	0
18/09/2017	20h	FDC	CH1	Surpression foyer	meccanique	oui	trappe mal fermée	reblocage + verif general		2h	4h	0
20/09/2017	14h30	FDC	CH1	Inversion silo	meccanique	oui	manque bois	livraison + relance		1h	2J	0
27/09/2017	7H	FDC	CH1	disjonction centrale hydraulique	meccanique	oui		essais + relance		0h30	0h30	0
29/09/2017	6H50	FDC	CH1	niveau haut tremie filtre	meccanique	oui	trop plein de cendre	vidage + relance		1h	3h	0
05/10/2017	14h	XB	CH3	ALLUMAGE CHAUDIERE								

Date	Heure	Technicien	Matériel	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Suite à donner	Durée d'intervention	Tps d'arrêt	Tps d'interruption du service
08/10/2017	14h	XB	CH1	ALLUMAGE CHAUDIERE								
16/10/2017	22h00	OR	CH1	Rotation convoyeur bois	mecanique	Non	Convoyeur bloqué	le 17/10 matin: déblocage convoyeur	aucune	3h	11h	0
24/10/2017	11h00	FDC	CH1 et 3	Manque d'eau chaudière	hydraulique	Oui	Baisse pression réseau suite à ouverture vanne	Attente remonté pression + relance		1h00	2h	0
25/10/2017	19h	RD	CH1 et 3	Manque d'eau chaudière	hydraulique	Oui	Baisse pression réseau. Raison inconnue	Attente remonté pression + relance		1h00	2h00	0
30/10/2017	6h00	XB	Ch1	Manque bois tremie d'intro	manuelle	Oui	Plus de bois silo 1	Livraison 8h00 + relance chaudière	aucune	1h00	3h00	0
02/11/2017	8h00	XB	CH2	ALLUMAGE CHAUDIERE /// 14h								
07/11/2017	8h00	XB	CH3	Bourrage vis transfert N 2	manuelle	Oui	Biq baq cendres sous foyer plein	Remplacement biq baq + ARRET CH				
07/11/2017	10h	XB	CH2	ALLUMAGE CHAUDIERE SUITE								
08/11/2017				Nouveau défaut sonde eau arrêt								
13/11/2017				Rallumage CH2 suite à vérif								
18/11/2017	12h00	RD	CH1	Rotation convoyeur bois silo	electrique	Oui	Blocage convoyeur	Relance convoyeur + relance	aucune	1h	2h	0
04/12/2017	4h00	XB	CH1	Disjonction centrale poussoir	electrique	Oui	surintensité	Relance centrale + relance	aucune	2h	4h	0
09/12/2017	13h	OR	CH1	Manque bois tremie d'introduction	Mecanique	Non	Problème sur détecteur de proximité fin de	11/12: Nettoyage capteurs + relance	aucune	2h	44h	0
13/12/2017	6h	XB	CH2 et 3	Défaut transfert bois commun	mecanique	oui	Surintensité convoyeur	Déblocage convoyeur + relance	aucune	1h	2h	0
13/12/2017	15h et 18h	FDC + OR	Automate chaufferie	Disjonction automates chaufferie	electrique	Oui	Problème de coupure réseau EDF	Relance automate + pompes réseau	aucune	2h	4h	2h
15/12/2017	19h	FDC	ch2 et 3	Surintensité convoyeur navette	electrique	oui	Surintensité convoyeur	Déblocage convoyeur + relance	aucune	1h	1h	0
16/12/2017	3h	FDC	ch2 et 3	Surintensité convoyeur navette	electrique	oui	Surintensité convoyeur	Déblocage convoyeur + relance ch2.	aucune	1h	10h	0

Date	Heure	Technicien	Sous Station	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Suite à donner	Durée d'intervention	Tps d'interruption du service
08/02/2017	14h	FDC	J4	Plus de livraison d'énergie	manuelle	O	Servo-moteur V2V bloqué fermé (depuis minuit)	Manoeuvre du servo-moteur + remise en automatique	Aucune	0h30	14h
27/06/2017	14h	XB	B3	Surchauffe secondaire	Mécanique	O	Servo-moteur ne ferme pas assez sur la vanne	Remplacement servo-moteur V2V	Aucune	1h	0
15/12/2017	14h	fdc	Pablo neruda	Plus de livraison d'énergie	manuelle	O	Servo-moteur V2V bloqué fermé (depuis 13/12 23h)	Manoeuvre du servo-moteur + remise en automatique	Aucune	1h	39h
28/02/2018	12h	xb	M1	Plus de livraison d'énergie	manuelle	o	membrane V2V primaire gelée.	dégel V2V avec chalumeau ok	aucune	1h	10h

ANNEXE 4: BILAN ENVIRONNEMENTAL

Combustible	Quantités consommées	Unité	Polluants (kg/an)				
			CO2	Nox	CO	SO2	Poussières
Gaz Naturel (chaufferie)	6 764	MWh pcs	1 235 430	524	-	-	-
Gaz Naturel (cogénération)	3 777	MWh pcs	716 458	2 026	347	-	-
Biomasse	8 777	Tonnes	9 707 308	15 376	4 312	860	599
Total			1 951 888	17 927	4 660	860	599
Tonnes CO2 évité			4 066				

ANNEXE 5: ÉVOLUTION DES INDICES

LOC VEHICULE INDUS

LV2	2017
Janvier	230,34
février	
Mars	
Avril	229,97
Mai	
Juin	
Juillet	229,91
Août	
Septembre	
Octobre	232,15
Novembre	
Décembre	

SIME EFFET CICE

ICHT	2017
Janvier	118,50
février	118,50
Mars	118,60
Avril	118,70
Mai	118,90
Juin	119,00
Juillet	119,10
Août	119,30
Septembre	119,50
Octobre	119,70
Novembre	
Décembre	

FSD 2	2017
Janvier	126,30
février	126,20
Mars	125,30
Avril	125,20
Mai	124,20
Juin	124,00
Juillet	124,10
Août	124,70
Septembre	125,20
Octobre	125,50
Novembre	126,60
Décembre	127,10

H	2017
Janvier	37,80
février	37,50
Mars	38,90
Avril	38,500
Mai	36,700
Juin	36,700
Juillet	34,900
Août	34,500
Septembre	34,500
Octobre	35,100
Novembre	36,400
Décembre	36,900

E	2017
Janvier	37,80
février	37,50
Mars	38,90
Avril	38,500
Mai	36,700
Juin	36,700
Juillet	34,900
Août	34,500
Septembre	34,500
Octobre	35,100
Novembre	36,400
Décembre	36,900

PRDT TRAVAIL DU BOIS

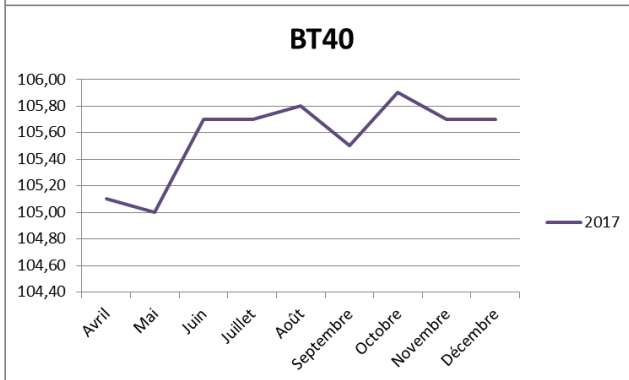
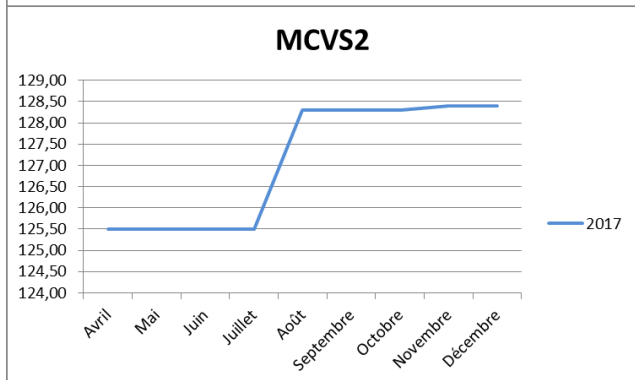
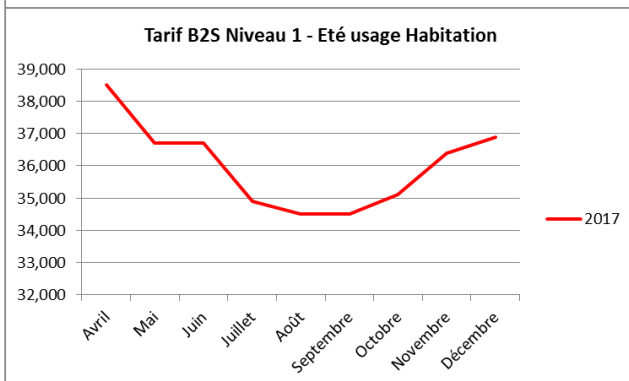
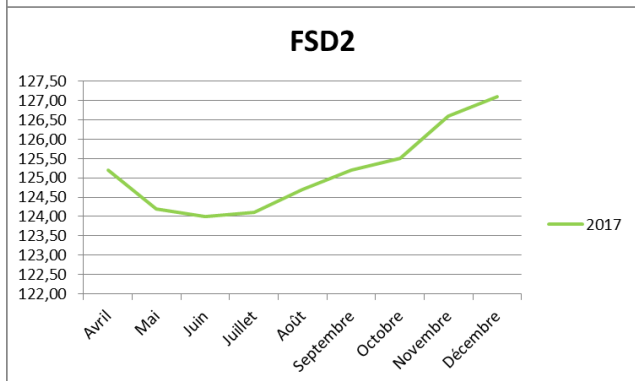
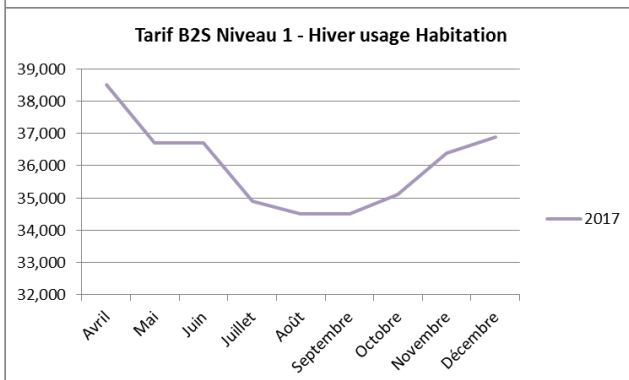
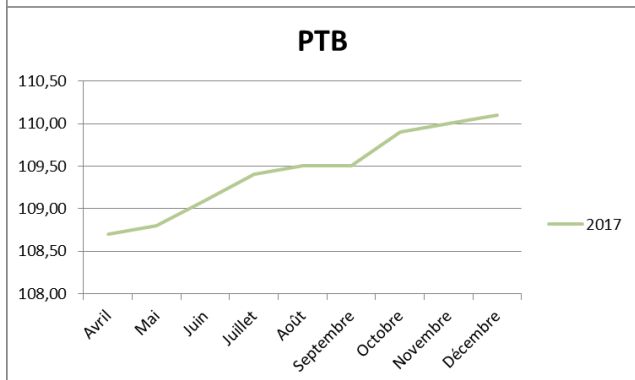
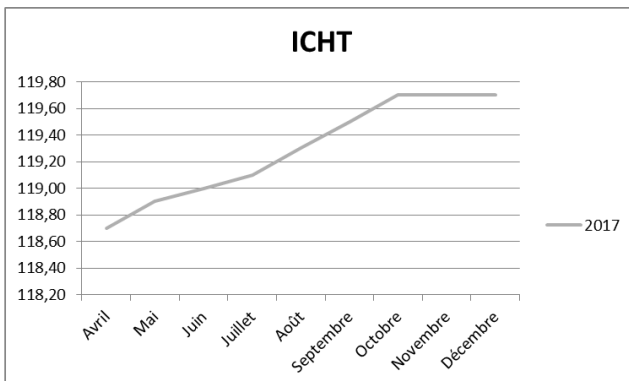
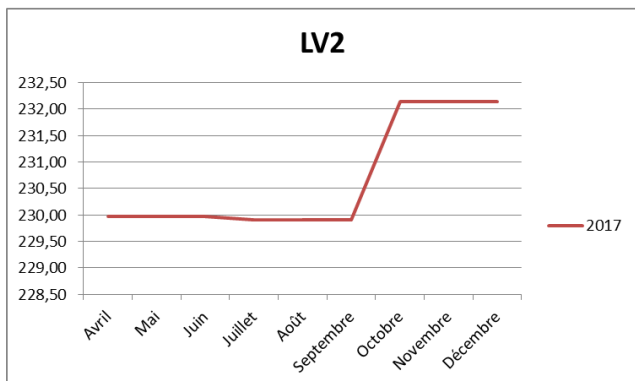
PTB	2017
Janvier	108,40
février	108,30
Mars	108,40
Avril	108,70
Mai	108,80
Juin	109,10
Juillet	109,40
Août	109,50
Septembre	109,50
Octobre	109,90
Novembre	110,00
Décembre	110,10

CHAUFFAGE CENTRAL

BT40	2017
Janvier	105,00
février	104,90
Mars	105,20
Avril	105,10
Mai	105,00
Juin	105,70
Juillet	105,70
Août	105,80
Septembre	105,50
Octobre	105,90
Novembre	105,70
Décembre	

EL

MCVS2	2017
Janvier	125,50
février	125,50
Mars	125,50
Avril	125,50
Mai	125,50
Juin	125,50
Juillet	125,50
Août	128,30
Septembre	128,30
Octobre	128,30
Novembre	128,40
Décembre	128,40



ANNEXE 6: BILAN DES APPROVISIONNEMENTS EN BOIS

TAUX DE CENDRES SCEVIA 2017						
Mois	Livraison Bois	Tonnage cendres humides	Tonnage cendres sèches	% cendres	Nb bennes	Nb enlevements Big-Bags
Janvier	1222,6	36,46	1,9	3,14%	6	1
Février	814,85	22,88		2,81%	3	
Mars	811,5	18,24	1,4	2,42%	3	1
Avril	626,7	6,46		1,03%	1	
Mai	392,1	9,92		2,53%	2	
Juin	120,25			0,00%		
Juillet	70,8		5,48	7,74%		1
Août	85,4			0,00%		
Septembre	182,35			0,00%		
Octobre	480,35			0,00%		
Novembre	826,9	15,82		1,91%	2	
Décembre	1036,45	28,66	4,3	3,18%	4	1
TOTAL	6670,25	138,44	13,08	2,27%	21	4

ANNEXE 7 : DÉCOMPOSITION DES COÛTS DE FOURNITURE

-2 185,64

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
ACHAT MAT.PIECES DETACHEES	14005047	SALAMANDER GROUP	31-mars-2017	-100,00
ACHAT MAT.PIECES DETACHEES	6833330	CGR	28-févr-2017	-134,84
ACHAT MAT.PIECES DETACHEES	99140434	BELIMO	31-mai-2017	-1 522,79
ACHAT MAT.PIECES DETACHEES	FA008533	WEISS FRANCE	30-nov-2017	-230,00
ACHAT MAT.PIECES DETACHEES		CAP 2017	31-déc-2017	-198,01

-2 605,19

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	117213-08	CHAUSSEON TEC SAS	30-sept-2017	0,00
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	14013413	SALAMANDER GROUP	30-juin-2017	-242,00
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	15012248	CBS OUTDOOR	30-avr-2017	-1 012,99
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	392556	LEGOUEIX	28-févr-2017	-694,80
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	401841	LEGOUEIX	31-mars-2017	-334,61
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	9020335426	TESTO	30-sept-2017	-93,79
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	FL165009	CHAUMEIL	30-juin-2017	-39,00
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	FRE17127585	RECORD PORTES AUTOMATIQUES	31-oct-2017	-188,00

-1 754,82

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	1535793/0420803	APEI ASSOCIATION PARENTS ENFANTS INADAPTES	30-juin-2017	-851,00
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	17016556RI	SID SOCIETE INDUSTRIELLE DE DIFFUSION	31-mai-2017	-250,21
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	6873090	CGR	31-mai-2017	-209,91
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	7052260/0420803	APEI ASSOCIATION PARENTS ENFANTS INADAPTES	30-juin-2017	-164,00
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	8S22464_201705	SOMAIR GERVA T	30-juin-2017	-279,70

ANNEXE 8: DÉCOMPOSITION DES COÛTS DE SOUS-TRAITANCE

-1 349,84

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
S/T RAMONAGES	FC6560	SAS LE HERISSON DU VELAY	30-avr-2017	-1 349,84

-2 656,06

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
TELESURVEILLANCE	REFAC0057430	DALKIA	31-janv-2017	-20,85
TELESURVEILLANCE	REFAC0058005	DALKIA	28-févr-2017	-120,15
TELESURVEILLANCE	REFAC0058141	DALKIA	31-mars-2017	-102,36
TELESURVEILLANCE	REFAC0058579	DALKIA	31-mars-2017	-88,00
TELESURVEILLANCE	REFAC0058937	DALKIA	30-avr-2017	-104,33
TELESURVEILLANCE	REFAC0059800	DALKIA	31-mai-2017	-60,21
TELESURVEILLANCE	REFAC0059986	DALKIA	30-juin-2017	-102,00
TELESURVEILLANCE	REFAC0060404	DALKIA	30-juin-2017	-87,99
TELESURVEILLANCE	REFAC0060525	DALKIA	31-juil-2017	-21,12
TELESURVEILLANCE	REFAC0060843	DALKIA	31-juil-2017	-21,65
TELESURVEILLANCE	REFAC0061241	DALKIA	31-août-2017	-21,65
TELESURVEILLANCE	REFAC0061299	DALKIA	31-août-2017	-208,32
TELESURVEILLANCE	REFAC0061446	DALKIA	30-sept-2017	-21,65
TELESURVEILLANCE	REFAC0061890	DALKIA	30-sept-2017	-44,00
TELESURVEILLANCE	REFAC0061959	DALKIA	30-sept-2017	-996,84
TELESURVEILLANCE	REFAC0062085	DALKIA	31-oct-2017	-88,00
TELESURVEILLANCE	REFAC0062447	DALKIA	31-oct-2017	-60,28
TELESURVEILLANCE	REFAC0062534	DALKIA	31-oct-2017	-99,46
TELESURVEILLANCE	REFAC0062656	DALKIA	30-nov-2017	-200,07
TELESURVEILLANCE	REFAC0063349	DALKIA	30-nov-2017	-60,23
TELESURVEILLANCE	REFAC0063481	DALKIA	31-déc-2017	-126,90

-715,58

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
ENTRETIEN REP.MATERIEL OUTILL	14017428	SALAMANDER GROUP	31-août-2017	-232,00
ENTRETIEN REP.MATERIEL OUTILL	14022605	SALAMANDER GROUP	30-nov-2017	-142,00
LOCATION MATERIEL OUTILL	19423956	KILOUTOU	30-sept-2017	-202,16
LOCATION MATERIEL OUTILL		CAP 2017	31-déc-2017	-139,42

-19 436,88

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
S/T CENDRES BIOMASSE	170100677	SEDE	28-févr-2017	-2 295,44
S/T CENDRES BIOMASSE	17010524	SARPI LA	31-mars-2017	-1 358,00
S/T CENDRES BIOMASSE	170301159	SEDE	01-juin-2017	-3 822,38
S/T CENDRES BIOMASSE	170301161	SEDE	01-juin-2017	-2 157,64
S/T CENDRES BIOMASSE	17030638	SARPI LA	30-avr-2017	-1 061,41
S/T CENDRES BIOMASSE	170400974	SEDE	31-mai-2017	-1 911,72
S/T CENDRES BIOMASSE	170600490	SEDE	30-juin-2017	-657,38
S/T CENDRES BIOMASSE	170600502	SEDE	01-juil-2017	-1 155,76
S/T CENDRES BIOMASSE	17070418	SARPI LA	30-sept-2017	-3 557,23
S/T CENDRES BIOMASSE		CAP 2017	31-déc-2017	-1 459,92

-701,42

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
S/T MULTISERVICE NETT/SECURIT	201713340	OLDHAM SAS	31-mars-2017	-236,82
	FC170509256	DESAUTEL	30-juin-2017	-464,60

-3 457,50

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
S/T ENTRETIEN COMPTEURS		CAP 2017	31-déc-2017	-3 457,50

-940,00

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
S/T CONTRAT EXPLOIT CHAUFFAGE		CAP 2017	31-déc-2017	-940,00

-9 681,40

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	203245545	DIEHL METERING	30-sept-2017	-115,00
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	217218058	APAVE SUD EUROPE	30-sept-2017	-743,08
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES		CAP 2017	31-déc-2017	-8 823,32

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Cout direct
S/T AUTRES ENTRETIENS	4679	SAS IMOTUBS	30-avr-2017	-4 514,92
S/T AUTRES ENTRETIENS	4680	SAS IMOTUBS	30-avr-2017	-3 416,26
S/T AUTRES ENTRETIENS	4687	SAS IMOTUBS	31-mai-2017	-441,00
S/T AUTRES ENTRETIENS	F4702896	TARVEL SAS	01-juin-2017	-303,91
S/T AUTRES ENTRETIENS	F4705255	TARVEL SAS	31-juil-2017	-303,91
S/T AUTRES ENTRETIENS	F4709467	TARVEL SAS	01-oct-2017	-303,91
S/T AUTRES ENTRETIENS	F4710895	TARVEL SAS	30-nov-2017	-470,00
S/T AUTRES ENTRETIENS	FA00000458	SMEI	01-nov-2017	-6 000,00
S/T AUTRES ENTRETIENS	FA219287	ECOM	30-juin-2017	-346,50
S/T AUTRES ENTRETIENS	REFAC0062656	DALKIA	30-nov-2017	-1 140,00
S/T AUTRES ENTRETIENS		CAP 2017	31-déc-2017	-443,91
				-17 684,32

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Cout direct
S/T MAINTENANCE COGENERATIONS	REFAC0057078	DALKIA	31-janv-2017	-104,93
S/T MAINTENANCE COGENERATIONS	REFAC0057613	DALKIA	28-févr-2017	-104,93
S/T MAINTENANCE COGENERATIONS	REFAC0058141	DALKIA	31-mars-2017	-104,93
S/T MAINTENANCE COGENERATIONS	REFAC0059014	DALKIA	30-avr-2017	-104,93
				-419,72

ANNEXE 9: CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

Installation	Chaudière	Puissance	P chaufferie	Type contrôle	Périodicité	2014	2015	2016	2017	
SCEVIA REGLEMENTAIRE	BOIS	Chaudière 1	2 200	5 150	Electricité	1 an		JUIN	AVRIL	AOUT
		Chaudière 2	2 200		Rejets atmosphériques	2 ans		JANVIER		NOVEMBRE
		Chaudière 3	750		Efficacité énergétique (>2 MW)	2 ans		JANVIER		NOVEMBRE
	GAZ	Chaudière 4	5 000	10 000	Electricité	1 an		JUIN	AVRIL	AOUT
		Chaudière 5	5 000		Rejets atmosphériques	2 ans		JANVIER		NOVEMBRE
					Efficacité énergétique (>2 MW)	2 ans		JANVIER		NOVEMBRE
	Ensemble	APAVE APAVE APAVE APAVE			Mesure de bruit	3 ans		JUILLET		
					appareil de lavage	1 an			JANVIER	JUIN
					Mesure rejet eau	3 ans				
					ICPE 2910	5 ans				
SCEVIA SECURITE ET COMPTAGES	DESAUTEL OLDHAM SSI SERVICE HERISSON DIEHL DIEHL DESAUTEL			Extincteurs/RIA	1 an		MAI	JUIN	MAI	
				detection gaz	2* par an		NOVEMBRE	MARS/NOV	MARS	
				detection incendie	1 an		DECEMBRE	DECEMBRE	DECEMBRE	
				ramonage cheminées	1 an	AOUT	SEPTEMBRE	JUILLET	JUIN/JUILLET	
				compteurs thermique sous station	1 an		DECEMBRE	DECEMBRE	DECEMBRE	
				compteurs thermique chaufferie	1 an		DECEMBRE	DECEMBRE	DECEMBRE	
				BAES	1 an		AOUT	JUIN	MAI	

ANNEXE 10 : LIASSE FISCALE

Merci de vous reporter au document ci-après.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SCEVIA **Provisoire**		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0184 COURS LAFAYETTE 69003 LYON		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 5 2 9 2 5 1 0 6 8 0 0 0 2 7			Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice N clos le, 31/12/2017						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	89 631	7 968 047
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		1 084 433
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	89 631	9 052 481	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		2 500
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		615 207
		Autres créances (3)	BZ	CA		2 322 277
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG		135	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		5 100	
	TOTAL (III)	CJ	CK		2 945 220	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	12 087 331	IA	89 631	11 997 700
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SCEVIA **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000.....)	DA		37 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		-565 900	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		179 087	
	Subventions d'investissement	DJ		1 794 984	
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		1 445 171
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		10 100	
	Provisions pour charges	DQ		1 239 218	
		TOTAL (III)	DR		1 249 318
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		0	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		8 545 121	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		426 757	
	Dettes fiscales et sociales	DY		29 344	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		176 527	
	Autres dettes	EA		11 934	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		113 529	
		TOTAL (IV)	EC		9 303 211
	Écarts de conversion passif*	(V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		11 997 700
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			5 969 878	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 382 847	FH		FI	1 382 847	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 382 847	FK		FL	1 382 847	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	50 934	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 100	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 438 881
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	819 113	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	413 101	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	69 254	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	20 000	
	Autres charges (12)					GE	13 217	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 334 685	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	104 196	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	460 297	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	460 297	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	337 206	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	135 125	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	472 330	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-12 033	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	92 162	

Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u> **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	97 026	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	97 027	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	10 100	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 103	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	86 924	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 996 205	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 817 118	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	179 087	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	135 125	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <input type="text" value="A6"/> obligatoires <input type="text" value="A9"/>				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	0	
REPRISE QUOTE PART DE SUBVENTION			97 026	
ARRONDI DIVERS			1	
ARRONDI DIVERS		3		
DOTATION PROVISION SINISTRE	10 100			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u> **Provisoire**										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations						
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ	D8				D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	KE				KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	KH				KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK				KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN				KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	KQ				KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3	KS	7 293 022	KT			KU	764 657
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW			KX	
		Matériel de transport*					KY		KZ			LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC			LD	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	427 780	LI			LJ	656 653	
	Avances et acomptes					LK		LL			LM		
	TOTAL III					LN	7 720 802	LO			LP	1 421 309	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	8M				8T	
Autres participations					8U	8V				8W			
Autres titres immobilisés					1P	1R				1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1U				1V			
TOTAL IV					LQ	LR				LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	7 720 802	ØH			ØJ	1 421 309		
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					IN	CØ	DØ			D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IO	LV	LW			IX		
CORPORELLES	Terrains					IP	LX	LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ	MA	MB			MC		
		Sur sol d'autrui				IR	MD	ME			MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS	MG	MH			MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	MK	8 057 678			ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU	MM	MN			MO		
		Matériel de transport				IV	MP	MQ			MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT			MU		
	Emballages récupérables et divers *				IX	MV	MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours					MY	MZ	NA	1 084 433			NB	
Avances et acomptes					NC	ND	NE			NF			
TOTAL III					IY	NG	NH	9 142 112			NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU	M7			ØW		
	Autres participations					IØ	ØX	ØY			ØZ		
	Autres titres immobilisés					II	2B	2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E	2F			2G		
	TOTAL IV					I3	NJ	NK			2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	ØK	ØL	9 142 112			ØM		

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2017

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : SCEVIA **Provisoire**
Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u> **Provisoire**							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	89 631	QA	0	QB		QC	89 631	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III	QU	89 631	QV	0	QW		QX	89 631	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	89 631	ØP	0	ØQ		ØR	89 631	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1		N2		N3		N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7			P6		P7		P8	P9	Q1
Terrains	Q2			Q4		Q5		Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		S1		S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S8		S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3			T5		T6		T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7	W8	W9
TOTAL III	X2		X3	X4		X5		X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL					NM				NO
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ	NR		NS		NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise <u>SCEVIA</u> **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *							
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	82 299	5H	20 000	5J	50 934	5K	51 365
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	850 647	5W	347 306	5X		5Y	1 197 953
TOTAL II	5Z	932 946	TV	367 306	TW	50 934	TX	1 249 318	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		– corporelles	6E	6F	6G	6H			
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	932 946	UB	367 306	UC	50 934	UD	1 249 318
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	20 000	UF	50 934			
	– financières		UG	337 206	UH				
	– exceptionnelles		UJ	10 100	UK	0			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	615 207		615 207					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	458 412		458 412				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	1 845 635		1 845 635				
	Groupe et associés (2)		VC	0		0					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	18 231		18 231					
	Charges constatées d'avance		VS	5 100		5 100					
TOTAUX			VT	2 942 585	VU	2 942 585	VV				
RENOVOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	0		0					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8 545 121		5 211 788		761 905		2 571 429		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	426 757		426 757						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	29 083		29 083					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	261		261					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	176 527		176 527						
Groupe et associés (2)		VI	0		0						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 934		11 934						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	113 529		113 529						
TOTAUX			VY	9 303 211	VZ	5 969 878	761 905	2 571 429			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : <u>SCEVIA</u> **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>31/12/2017</u>				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA	179 087		
			de son conjoint		WB	0		
			0		WC	0		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
			- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					
		- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	0	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	113 529		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
					TOTAL I	292 616		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
			- imposées au taux de 0 %					
			- imposées au taux de 19 %					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
			- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) 2A								
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sixies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sixies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		0V	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI	0	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	0		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI	292 616		
			déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL	0		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	292 616		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	0		
					XO			

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SCEVIA **Provisoire**

N° SIRET : 52925106800027

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8
0008 Rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	179 087
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	113 529
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	292 616
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	0
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	0
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	0
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	292 616	
	Déficit (II-I)	F 3	0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6	292 616	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9	0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SCEVIA **Provisoire**	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		301 879
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		292 616
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		9 263
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		9 263
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	-----------	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SCEVIA **Provisoire**

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8
 0008 Rue Courtois
 93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	556 905
Déficits imputés	J9	292 616
Déficits reportables	M6	264 289
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	264 289

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0 (3) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise SCEVIA **Provisoire**										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-454 569	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-111 331		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF					
				Report à nouveau		ZG		-565 900				
	TOTAL I	0F	-565 900		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		-565 900			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance										YT	83 040
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	341			
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	98 467
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	150 180
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	81 072			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	413 101
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	1 697
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	67 557			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	69 254
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	113 502
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	500 575
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *										0B	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S	
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,13 %
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	0	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0			
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	55208131766522						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SCEVIA **Provisoire**

N° SIRET : 52925106800027

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		292 616	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		292 616	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SCEVIA **Provisoire**					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice					
Imposition répartie					
sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
sur 10 ans					
sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
TOTAL 1					
Origine		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs					
Imposition répartie					
sur 3 ans au titre de		N-1			
		N-2			
Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :		N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SCEVIA ****Provisoire****Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

0

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SCEVIA **Provisoire**	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SCEVIA **Provisoire**** Néant *Exercice ouvert le :01/01/2017..... et clos le :31/12/2017..... Durée en nombre de mois

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

552081317
SA EDF SA

I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 382 847	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 382 847	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	5 100	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	5 100	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	819 113	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	412 760	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	341	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	13 217	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 245 432	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	142 515
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	142 516	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EY	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 382 847	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	0	
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP		
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2018

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)				SA Electricité de France SA 0022 Avenue de Wagram 75008 Paris FR	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SCEVIA **Provisoire**	184 COURS LAFAYETTE Immeuble le Laser
SIRET 5 2 9 2 5 1 0 6 8 0 0 0 2 7	69003 LYON
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01012015
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA EDF SA 22 -30 Avenue de Wagram 75008 Paris	
SIRET	5 5 2 0 8 1 3 1 7 6 6 5 2 2

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 28%	0
Bénéfice imposable à 15 %			
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable :	
	Tél :
- du conseil :	
	Tél :
- de l'association agréée :	
	Tél :
- N° d'agrément de l'AA : <input type="text"/>	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société
Adresse

Numéro SIRET

SCEVIA **Provisoire**	31/12/2017
0184 COURS LAFAYETTE	
69003 LYON	
52925106800027	

I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	135 125
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	6 992 164
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	1 445 171
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	41 892
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	292 616
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	446 837
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	218 644
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	0
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	218 644
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = a - i (si j < 150 000 € indiquer 0)	j	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	0
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	0

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément

Dénomination de l'entreprise

SCEVIA **Provisoire**

31/12/2017

Adresse

0184 COURS LAFAYETTE

69003 LYON

Numéro SIRET

52925106800027

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1	
Montant de la décote (1) = b1 x 5%		c1	
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = a1 + b1 - c1		d1	
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1	135 125
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1	292 616
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1	446 837
Ratio de couverture d'intérêts = 25% x (f1 + g1 + e1)		h1	218 644
PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = h1 - e1 (3)		i1	83 519
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1	0
INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = i1 - j1 (4)		k1	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1	0
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = d1 - j1 - k1 + l1		m1	0

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA



Désignation de l'entreprise	SCEVIA **Provisoire** 0184 COURS LAFAYETTE	31/12/2017
	69003 LYON 529251068	

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES D'AVANCE S/SINIST			5 100		

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PROAVA



Désignation de l'entreprise	SCEVIA <small>**Provisoire**</small> 0184 COURS LAFAYETTE 69003 LYON 529251068	31/12/2017
-----------------------------	---	-------------------

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période	Montants		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA DRC	01/01/2017 - 31/01/2018	113 529		

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CREDIT IMPOT FAMILLE

(Article 244 quarter F du code général des impôts)

Le formulaire n° 2069-FA-SD est à déposer auprès du service des impôts des entreprises et une copie doit être adressée dans le même délai au ministre chargé de la famille¹ (art 49 septies YC annexe III au CGI)

Année civile Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dénomination de l'entreprise :	SCEVIA	N° SIREN : 529251068
		Nature de l'activité exercée :
Adresse :	184 COURS LAFAYETTE 69003 LYON	
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère :	EDF SA
Adresse :	22 -30 Avenue de Wagram 75008 Paris
N° SIREN :	552081317

I – DÉTERMINATION DES DEPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT²

Dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	2	
Crédit d'impôt (ligne 1 – ligne 2) x 50 %	3	0

Dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	5	
Crédit d'impôt (ligne 4 – ligne 5) x 25 %	6	0

II – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 10)	8	
Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)	9	0

¹ L'exemplaire à destination du ministre de la famille est à transmettre à l'adresse suivante : Bureau des familles et de la parentalité – Sous-direction de l'enfance et de la famille – Direction générale de la Cohésion Sociale – 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07

² Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.

³ Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.

III – EMPLOI DE CERTAINES DEPENSES OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT

Nombre de places financées en établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans des salariés		10	
Nombre d'heures de garde d'enfants financées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L. 7233-4 et L. 7233-5 du code du travail	En accueil collectif ⁴	11	
	En accueil individuel ⁵	12	

IV – PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		13

V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr

Entreprises individuelles: reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2042 C-PRO et n° 2069-RCI-SD.

Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée) ⁶

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		

⁴ Par exemple : crèche, halte-garderie, micro-crèche.

⁵ Par exemple : garde au domicile d'un assistant maternel, en maison d'assistant maternel, au domicile des parents.

⁶ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 17.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-RCI constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SAS SCEVIA
Adresse	184 COURS LAFAYETTE Immeuble le Laser 69003 LYON
N° Siren	529251068

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	EDF SA
Adresse	22 -30 Avenue de Wagram 75008 Paris
N° Siren	552081317

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)	2	0
----------------------------------	---	---	---	---

I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes	3		
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ²	3b		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	0	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 – ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		0
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7		0

II – APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	0
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	0

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.

SCEVIA **Provisoire****III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES**

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ³	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁴		Excédents imputés ⁵		Excédents restant à imputer ⁶ (colonne 1 - colonne 3)
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Réduction d'impôt de l'exercice⁷ [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	0
--	----	---

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)⁸

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	Total	

VI – UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 16</i>)	18	
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 17 – montant case 18 si case 17 > case 18</i>)	19	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 18 – montant case 17 si case 18 > case 17</i>)	20	

³ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁴ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁵ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁶ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

⁷ Montant à reporter sur la déclaration de résultats dans la rubrique imputations et crédits d'impôts.

⁸ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

VII – SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT A REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042 (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042 de l'année N-1 ⁹	21	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	22	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 21 – ligne 22)	23	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁰ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹¹ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹²		TOTAL	24
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042 de l'année (montant ligne 16 + montant ligne 24) ¹³			25

⁹ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁰ Reporter le montant indiqué ligne 22, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹¹ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹² Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 21.

¹³ Ce montant sera à reporter à la ligne 21 de la déclaration n° 2069-M-SD à souscrire l'année suivante.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
**CREDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DES ENTREPRISES AYANT CONCLU
UN ACCORD D'INTERESSEMENT**
(Article 244 quater T du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt en faveur des entreprises ayant conclu un accord d'intéressement.

Au titre de l'exercice ouvert le 01/01/2017

et clos le 31/12/2017

Dénomination de l'entreprise	SAS SCEVIA	N° SIREN	529251068
Adresse	184 COURS LAFAYETTE Immeuble le Laser 69003 LYON		
Nom et adresse personnelle de l'exploitant ⁽¹⁾			
Nature de l'activité de l'entreprise			

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	EDF SA	N° SIREN	552081317
Adresse	22 -30 Avenue de Wagram 75008 Paris		

Date de conclusion d'un accord ou d'un avenant à un accord d'intéressement ⁽¹⁾	
---	--

I. CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES PRIMES DUES PAR LES ENTREPRISES EMPLOYANT MOINS DE 50 SALARIÉS⁽²⁾ AU TITRE DES EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 EN APPLICATION D'ACCORDS D'INTERESSEMENT CONCLUS OU RENOUVELES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 OU D'ACCORDS EN COURS À CETTE DATE

Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice en application d'un accord d'intéressement	1	
Moyenne des primes ⁽³⁾ dues au titre de l'accord précédent	2	
Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice précédent en application d'un accord d'intéressement	3	
Dépenses totales – Montant ligne 2 > montant ligne 3 : reporter en ligne 4 le résultat du calcul (ligne 1 – ligne 2) – Montant ligne 3 > montant ligne 2 : reporter en ligne 4 le résultat du calcul (ligne 1 – ligne 3)	4	0
Montant du crédit d'impôt (ligne 4 x 30 %)	5	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 22)	6	
Montant du crédit d'impôt brut avant plafonnement (ligne 5 + ligne 6)	7	0

(1) L'accord d'intéressement ou l'avenant à l'accord d'intéressement doit avoir été conclu entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2014.

(2) Entreprises employant habituellement moins de 50 ou 250 salariés au sens de l'article L. 1111-2 du code du travail. Pour les entreprises membres d'un groupe mentionné à l'article 223 A ou 223A bis du code général des impôts, le montant du crédit d'impôt étant calculé au niveau de chaque société du groupe, la condition d'effectif est en conséquence appréciée au niveau de chaque société du groupe, y compris lorsqu'un accord d'intéressement a été conclu au niveau du groupe.

(3) En cas de fusion, apports ou opérations assimilées réalisés pendant la durée d'application de l'accord en cours ou de l'accord précédent, ou au cours de l'un des trois exercices séparant l'accord en cours du précédent, la moyenne des primes dues par la société absorbante ou bénéficiaire des apports et par la société apporteuse est égale au montant moyen des primes dues à chaque salarié au titre de l'accord précédent multiplié par le nombre total de salariés constaté à l'issue de ces opérations.

(4) Ce seuil est fixé à 100000 € pour les entreprises du secteur du transport routier de personnes ou de marchandises.

Montant des aides <i>de minimis</i> accordées à l'entreprise (<i>ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents dans la limite de 200 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne</i> ⁽⁴⁾).	8	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides <i>de minimis</i> (ligne 7 + ligne 8)	9	0
Montant du crédit d'impôt net après plafonnement – Montant ligne 8 = 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter zéro ligne 10 – Montant ligne 9 < 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter à la ligne 10 le montant déterminé ligne 7 – Montant ligne 9 > 200 000 € ⁽⁴⁾ , le montant à reporter ligne 10 est égal à (200 000 € ⁽⁴⁾ – ligne 8)	10	0

II. CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES PRIMES DUES EN APPLICATION D'ACCORDS D'INTÉRESSEMENT CONCLUS OU RENOUELÉS ANTERIEUREMENT AU 1^{ER} JANVIER 2011 POUR LES ENTREPRISES EMPLOYANT MOINS DE 250 SALARIÉS ⁽²⁾

A servir lorsqu'un accord d'intéressement est en vigueur au titre des 4 exercices précédents celui de la première application de l'accord en cours

Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice en application d'un accord d'intéressement	11	
Moyenne des primes ⁽³⁾ dues au titre de l'accord précédent	12	

A servir lorsqu'aucun accord d'intéressement n'est en vigueur au titre des 4 exercices précédents celui de la première application de l'accord en cours

Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice en application d'un accord d'intéressement	13	
Primes d'intéressement dues en application d'un accord d'intéressement au titre de l'exercice déjà prises en compte dans la base de calcul d'un autre crédit d'impôt	14	
Dépenses totales : [(ligne 11 – ligne 12) ou ligne 13] – (ligne 14)	15	
Crédit d'impôt : (ligne 15 x 20 %)	16	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 22)	17	
Montant du crédit d'impôt brut avant plafonnement (ligne 16 + ligne 17)	18	0
Montant des aides <i>de minimis</i> accordées à l'entreprise (<i>ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents dans la limite de 200 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne</i> ⁽⁴⁾).	19	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides <i>de minimis</i> (ligne 18 + ligne 19)	20	0
Montant du crédit d'impôt net après plafonnement – Montant ligne 19 = 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter zéro ligne 21 – Montant ligne 20 < 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter à la ligne 21 le montant déterminé ligne 18 – Montant ligne 20 > 200 000 € ⁽⁴⁾ , le montant à reporter ligne 21 est égal à (200 000 € ⁽⁴⁾ – ligne 19)	21	0

III – PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ DECLARANTE DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
Montant total du crédit d'impôt dégagé		22

IV – RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES (OU ASSIMILÉES)

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
Total		

V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 21 doit être reporté sur les déclarations n°2069–RCI–SD et n° 2042 C–PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 21 doit être reporté sur la déclaration n°2069–RCI–SD et sur le relevé de solde 2572–SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Titre du document

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise